

LE PATRIMOINE ECRIT EN RÉGION

NORD - PAS-DE-CALAIS :

UN ÉTAT DES LIEUX

RAPPORT REDIGE PAR PAMELA REMBERT

LIRE A ROUBAIX / DRAC NORD - PAS-DE-CALAIS

NOVEMBRE 2004

REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la bonne réalisation de cet état des lieux.

Tout d'abord, je tiens à remercier Pascal ALLARD, Conseiller Livre et Lecture, pour la confiance qu'il m'a témoignée en me laissant, de façon assez libre, réaliser cet état des lieux. Merci aussi pour ses conseils et sa disponibilité. Je lui en suis reconnaissante.

Je tiens également à remercier l'association Lire à Roubaix, qui, en acceptant de piloter cette action, a bien voulu m'accueillir au sein de ses services.

Par la même occasion, je tiens à dire un grand merci aux salariés de la Bibliothèque Municipale Classée de Roubaix pour leur accueil, et merci plus particulièrement à Esther DE CLIMMER, Directrice de cet établissement, pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Merci également à Gérard Cohen, Chargé de mission d'évaluation et de conseil pour l'aide qu'il a bien voulu m'apporter.

Enfin et surtout, un immense merci à tous les interlocuteurs rencontrés dans les bibliothèques et mairies visitées au cours de ces huit mois. Merci pour leur accueil chaleureux, leur aide et leur précieuse collaboration¹.

¹ Pour la liste complète des établissements et interlocuteurs, voir **Volume 2, Annexe 1**.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES	4
TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES	5
INTRODUCTION	8
1.	
UN RICHE PATRIMOINE RÉGIONAL	13
	13
1.1. RÉPARTITION DE CE PATRIMOINE DANS LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS	13
1.1.1. Localisation des collections	13
1.1.2. Typologie des établissements	15
1.1.3. Localisation des collections patrimoniales dans ces établissements	16
1.2. LES COLLECTIONS : DIVERSITÉ ET ABONDANCE	17
1.2.1. Les documents écrits	18
1.2.2. Les documents graphiques	21
1.2.3. Les particularités	23
1.3. MOYENS DE CONSTITUTION DE CES COLLECTIONS	25
1.3.1. A la base : collections de l'état	25
1.3.2. Nouvelles acquisitions : les achats	26
1.3.3. Nouvelles acquisitions : Les acquisitions gratuites	28
2. ETAT ACTUEL DES COLLECTIONS	30
2.1. UNE CONSERVATION À AMÉLIORER	30
2.1.1. Des locaux pas toujours adaptés	31
2.1.2. Des conditions de stockage pas toujours appropriées	38
2.2. TRAITEMENT MATÉRIEL - TRAITEMENT INTELLECTUEL	44
2.2.1. Des moyens insuffisants pour le traitement matériel des collections	44
2.2.2. Un retard évident dans le traitement intellectuel	49
2.2.3. Le personnel affecté à la gestion de ces collections	52
2.3. LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS	55
2.3.1. La communication des collections	56
2.3.2. Les opérations menées	57
2.3.3. Les difficultés rencontrées	62
3. DES SOLUTIONS À ADOPTER ...	64
3.1. ... EN VUE D'UNE CONSERVATION OPTIMALE	66
3.1.1. Améliorer l'environnement et l'état de conservation des collections	66
3.1.2. Des solutions communes	68
3.2. ... EN VUE D'UN MEILLEUR ACCÈS À CES COLLECTIONS	71
3.2.1. Amplifier le traitement intellectuel des collections	71
Concernant le traitement intellectuel, et par la même l'accès aux collections patrimoniales, les problèmes qui ont été évoqués au cours de cette étude sont également multiples : absence d'estampillage et d'inventaire systématique, retard évident dans le catalogage, etc	72

<i>Le traitement initial des collections, estampillage et inventaire, doit être réalisé au plus vite, car tout document non traité est considéré comme perdu. Pour cela, il faut rapidement réaliser de véritables campagnes de traitement des fonds.....</i>	72
<i>De même, pour le catalogage des documents, trop de travail reste à faire. Il est urgent de traiter tous les fonds, quelque soit la typologie des documents, et de mettre en place des catalogues collectifs régionaux, qui offriront un meilleur accès aux collections ainsi que la possibilité d'effectuer une recherche plus efficace.</i>	72
<i>Ces catalogues régionaux permettront également de mettre en valeur et de donner une vision globale de notre riche patrimoine régional.....</i>	72
<i>3.2.2. Les solution envisageables.....</i>	72
<i>3.2.3. Les politiques de substitution.....</i>	75
<i>3.3. ... EN VUE D'UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR.....</i>	<i>76</i>
<i>3.3.1. Actions individuelles.....</i>	<i>76</i>
<i>3.3.2. Actions Régionales.....</i>	<i>78</i>
CONCLUSION	79
BIBLIOGRAPHIE	81
BIBLIOGRAPHIE	82

TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES

BM = Bibliothèque Municipale

BMC = Bibliothèque Municipale Classée

BnF = Bibliothèque nationale de France

CCFr = Catalogue Collectif de France

CGM = Catalogue Général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France

CNFPT = Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNRS = Centre National de la Recherche Scientifique

Coll. pat. = Collections patrimoniales

CP = Carte(s) Postale(s)

CSB = Conseil Supérieur des Bibliothèques

DLL = Direction du Livre et de la Lecture

DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles

ENSSIB = Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

FRAB = Fonds Régional d'Acquisitions pour les Bibliothèques

FFCB = Fédération Française pour la Coopération des Bibliothèques

Imp = Imprimé(s)

Inc = Incunable (s)

IRHT = Institut de Recherche et d'Histoire des Textes

TABLE DES ABREVIATIONS UTILISEES

MCC = Ministère de la Culture et de la Communication

Ms(s) = Manuscrit(s)

NPDC = Nord - Pas-de-Calais

PAPE = Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit

Pdv = Plaque(s) de verre

PEG = Patrimoine Ecrit et Graphique

Ph. = Photographie(s)

Stat. = Statistiques

Article 8 :

Toute bibliothèque d'une collectivité publique est responsable des fonds et documents patrimoniaux dont elle a la propriété ou l'usage.

Les collections patrimoniales sont formées des collections nationales constituées par dépôt légal et des documents anciens, rares ou précieux.

Elles sont soumises à des règles particulières de désaffectation ou d'échange.

Leurs conditions de conservation satisfont aux règles techniques en usage et sont soumises au contrôle technique de l'Etat.

Les collections patrimoniales doivent être traitées et mises en valeur par les collectivités publiques qui en ont la propriété ou l'usage.

Les responsabilités patrimoniales des bibliothèques des collectivités publiques doivent être assurées dans le cadre de coopérations, notamment par la constitution de catalogues collectifs, la gestion d'équipements collectifs, le développement d'une politique de conservation, de reproduction et de plans de sauvegarde concertés.

*Extrait de la Charte des bibliothèques
rédigée par le CSB en 1991*

INTRODUCTION

Héritière d'un passé riche et diversifié, la région Nord - Pas-de-Calais ne semble pourtant pas placer au même niveau les divers types de patrimoine qu'elle possède. Si le patrimoine architectural et muséal occupe de façon incontestable une place d'honneur, il en est tout autrement du patrimoine écrit et graphique qui, en dépit de toute sa richesse, est très largement ignoré (excepté des professionnels et chercheurs). Sait-on, par exemple, que les bibliothèques de la région, comme dans toute la France et parfois même davantage, rassemblent d'innombrables pièces qui constituent de véritables trésors : manuscrits richement enluminés, incunables et imprimés des siècles suivants, estampes, affiches, cartes postales et photographies locales... Relégué au second plan, ce patrimoine est pourtant chargé de fortes valeurs historique, identitaire ou artistique.

Une riche production dès les périodes anciennes

Dès l'époque carolingienne, le territoire de l'actuel Nord - Pas-de-Calais est l'un des foyers artistiques des plus importants du monde européen. Les *scriptoria* des abbayes de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Amand ou encore de Saint-Bertin à Saint-Omer, centres de rayonnement intense, sont des lieux de production d'où sortent des manuscrits richement ornés qui témoignent des influences de l'époque. Pour preuve, il suffit de regarder quelques-uns des somptueux *codices* carolingiens conservés en région qui, par l'emploi d'un décor issu du monde insulaire, ne sauraient que trahir la présence, à cette époque, de moines irlandais venus évangéliser les peuples.

Un peu plus tard, au 15^e siècle, a lieu une deuxième vague de floraison artistique. Les manuscrits conservés encore aujourd'hui témoignent, par exemple, des mutations géographiques que connaissait alors la région : de véritables chefs-d'œuvre d'enluminures, tels des psautiers et des Livres d'heures voient le jour dans

les abbayes, sous l'impulsion artistique du Duché de Bourgogne dont la région dépend alors.

Avec l'apparition de l'imprimerie, ce sont les incunables et premiers imprimés qui marquent une nouvelle étape. Des éditions littéraires aux traités scientifiques alors édités, la région possède un large panel de toute cette production, reflet de la pensée et des centres d'intérêts de l'époque, mais aussi témoin de cette invention encore fragile qu'est l'imprimerie.

Enfin, le 19^e siècle, période de dynamisme et de révolution industrielle, voit la région se transformer profondément. Le Nord - Pas-de-Calais participe activement au développement d'une presse locale et régionale, ce qui lui vaut d'ailleurs d'être un des centres les plus actifs dans toute l'Europe. C'est aussi dans cette région que s'accomplissent les premiers pas de la photographie ; ce qui explique la richesse exceptionnelle des fonds qu'elle conserve.

Un patrimoine diversifié

De l'ensemble de cette production littéraire ou artistique, les bibliothèques du Nord - Pas-de-Calais conservent nombre de pièces souvent rares et précieuses.

Par leur valeur historique, toutes ces collections sont définies comme étant patrimoniales. Chargées d'une mission identitaire, elles constituent une mémoire collective, une source intarissable de données sur l'histoire, les coutumes et traditions d'une ville, les mutations d'une région au fil du temps.

Aujourd'hui de nouveaux fonds viennent compléter ces collections patrimoniales, constituant le patrimoine des futures générations. De supports et de thématiques variés (des affiches publicitaires du début du siècle à celles relatant la politique culturelle des villes depuis une vingtaine d'années, des manuscrits modernes aux livres d'artistes en passant par des fonds atypiques, tel le fonds de marionnettes de la médiathèque de Roubaix), ces fonds ont pour point commun d'avoir un lien, direct ou indirect, avec l'histoire régionale, voire nationale.

Ce patrimoine écrit et graphique est donc multi support, puisqu'il regroupe des documents écrits (manuscrits, incunables, imprimés, livres d'artistes, périodiques, tracts...), des documents graphiques (photographies, cartes postales, estampes et gravures, affiches) mais aussi des documents sonores (vinyles par exemple), visuels et des objets.

22%, des bibliothèques françaises (soit environ 500) déclarent conserver dans leurs magasins des documents de cette nature, ce qui dépasse largement le nombre de bibliothèques municipales classées (54 en France, dont 6 en Nord - Pas-de-Calais). Mais le patrimoine écrit est également conservé dans certaines mairies, des services d'archives, des sociétés savantes, des associations, et bien entendu chez de nombreux collectionneurs privés dont l'intérêt est souvent précurseur de celui de la collectivité.

L'état des lieux, une mesure d'urgence

Si la notion de patrimoine écrit et graphique est récente², on doit observer, de façon assez logique, que le retard accumulé pour sa sauvegarde et sa mise en valeur est important. Et même si l'on a constaté, depuis plus d'une vingtaine d'années, une augmentation des moyens consacrés à la politique de développement de la lecture. Les missions patrimoniales, si l'on fait abstraction de la mise en œuvre de la Bibliothèque Nationale de France, ont été peu concernées par ce déploiement, et notamment dans les régions.

C'est notamment pourquoi, en ce début de 21^e siècle, nous ne disposons d'aucune vue d'ensemble sur ce secteur : pas de valeur quantitative de toutes ces collections, encore moins de précisions sur la typologie et le contenu même de ces fonds. On sait que les conditions de conservation ne sont pas toujours respectées et qu'inévitablement des documents, voire des collections entières risquent de disparaître, si tel n'est pas encore le cas. Des fonds entiers sont accumulés dans des magasins attendant d'être inventoriés. Quoi de plus paradoxal que de disposer de

²Le terme "*Patrimoine des bibliothèques*" semble n'apparaître pour la première fois que dans le rapport de Monsieur Louis Desgraves publié en 1982 : DESGRAVES (Louis) & GAUTIER (Jean-Luc), *Patrimoine des bibliothèques : Rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture*, Paris, 1982.

collections inaccessibles dont une des fonctions est justement d'être transmise au public !

Pour tenter de remédier à ces carences, le Ministère de la Culture a décidé de lancer en 2004 un ambitieux Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE). Sa première concrétisation a consisté à engager dans chaque région, à l'initiative des Directions régionales des affaires culturelles, un état des lieux. Pour le Nord - Pas-de-Calais, celui-ci a commencé en Mars 2004. L'étude, dont le support est un questionnaire, aborde le thème des collections patrimoniales sous différents angles : diversité des fonds, conditions de conservation, traitement intellectuel et matériel, mise en valeur et projets à venir. Ce questionnaire a été complété par vingt-six établissements³ de la région et les réponses obtenues sont publiées dans ce présent rapport.

Avant la réalisation de ce travail, peu de rapports permettaient de rendre compte, de façon plus ou moins précise, de l'état des collections patrimoniales françaises. Le plus ancien, réalisé par Mesdames Françoise Bléchet et Annie Charon⁴ tentait de définir les caractéristiques majeures des fonds anciens conservés en France. Il dresse, sans doute pour la première fois, une estimation du nombre d'imprimés possédés par les bibliothèques de France (Bibliothèques municipales et universitaires confondues) mais également les moyens d'accès à ces collections (catalogues) et les acquisitions.

Le second rapport, rédigé par Monsieur Louis Desgraves en 1982⁵, constitue une étude importante qui marque incontestablement une nouvelle vision de ces

³ Par le biais d'un courrier ou d'un entretien téléphonique, quarante-quatre bibliothèques ont été contactées afin de savoir si elles possédaient des fonds patrimoniaux. Vingt-six d'entre elles nous ont répondu de manière positive. Bien que cette liste se voulait être la plus exhaustive possible, il se peut que des bibliothèques possédant de telles collections n'aient pas été prises en compte.

⁴ BLÉCHET (Françoise) & CHARON (Annie), *Les fonds anciens des bibliothèques françaises – Résultats de l'enquête de 1975*, Paris, 1981.

⁵ DESGRAVES, 1982.

collections. Associant pour la première fois l'appellation "patrimoniale" à ces documents, il a développé son étude sous divers aspects : mesures de conservation, personnel affecté, mise en valeur...

Enfin, en 1984 et 1989, ont respectivement été rédigés deux rapports, le premier sous la direction de Louis Yvert⁶ et le second par un groupe de travail placé sous la responsabilité de Patrice Beghain⁷.

Il aura donc fallu attendre plusieurs années pour qu'une nouvelle étude voit le jour, étude qui, par le caractère régional qu'elle revêt, se veut novatrice et plus proche de la réalité.

Après une rapide présentation des établissements intégrés à l'étude, nous tenterons donc de définir, de façon plus ou moins précise, la typologie et les quantités de documents conservés en région mais aussi les différents moyens d'acquisition de ces documents.

Dans un second temps, nous analyserons les caractéristiques majeures des conditions de conservation, de traitement mais aussi de mise en valeur des fonds patrimoniaux de la région.

Enfin, nous essayerons de proposer les grandes lignes d'un Plan d'Action régional pour le Patrimoine Ecrit.

⁶ Sous la dir. de YVERT (Louis), *Décentralisation et bibliothèques publiques - Bibliothèques des collectivités territoriales*, Paris, 1984.

⁷ Direction du Livre et de la Lecture, *Propositions pour les bibliothèques Municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture*, Paris, 1989.

1.

UN RICHE PATRIMOINE RÉGIONAL

1.1. RÉPARTITION DE CE PATRIMOINE DANS LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

1.1.1. Localisation des collections

Cet état des lieux, travail préliminaire indispensable au Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit, est mené à l'échelle régionale, et réalisé, du moins dans un premier

temps, dans le cadre des bibliothèques municipales⁸. Des publications assez récentes tels que *Patrimoine des Bibliothèques de France*⁹, *Catalogue des fonds musicaux conservés en Nord - Pas-de-Calais*¹⁰ ou encore *L'inventaire des fonds photographiques des bibliothèques municipales de la région Nord - Pas-de-Calais*¹¹ mentionnent la présence de fonds patrimoniaux au sein de certaines bibliothèques municipales de la région. Toutefois, aucun document n'offre la liste complète de celles possédant de telles collections.

Afin de savoir lesquelles des 150 bibliothèques municipales de la région possèdent des collections patrimoniales, il a donc été indispensable de prendre contact avec celles susceptibles de détenir de tels fonds.

En mars 2004, quarante-quatre bibliothèques municipales et services de mairies¹² ont ainsi été contactés. Sur ces quarante-quatre établissements, vingt-huit ont indiqué posséder des fonds patrimoniaux écrits et/ou graphiques¹³, et vingt-six ont fait parties de l'étude¹⁴. Deux BM, celles de Coudekerque-Branche et Aulnoy-Lez-Valenciennes, n'ont pas été étudiées, faute de réponse pour la première et faute de temps pour la seconde¹⁵.

⁸ Il est possible que ce PAPE intègre par la suite les fonds patrimoniaux conservés dans les mairies, services d'archives, musées, sociétés savantes, etc.

⁹ Ministère de la Culture - DLL, *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*. Volume 2 : Nord - Pas-de-Calais - Picardie, Paris, 1995.

¹⁰ SCHMITT (Laurent), Borgus (R.) & Candeille (E.), *Catalogue des fonds musicaux conservés en Nord - Pas-de-Calais : 1600-1800*, Lille, 1997.

¹¹ CORTAL (Manuela), *Photographies en bibliothèques : Inventaire des collections photographiques des bibliothèques municipales de la région Nord - Pas-de-Calais*, Lille, 1996.

¹² Bien que le PAPE ne concerne actuellement que les bibliothèques municipales, cinq mairies ont été intégrées à l'étude. Il s'agit de ville ne disposant pas de bibliothèque municipale et de villes pour lesquelles, malgré la présence d'une BM, les collections patrimoniales ont été placées au sein de la mairie.

¹³ Pour les listes des établissements contactés (possédant ou ne possédant pas de collections patrimoniales) voir **Volume 2, Annexe 1 et 2**.

¹⁴ Voir **Volume 2, annexe 3**.

¹⁵ Je tiens ici à m'excuser auprès de Madame Duchemann, responsable de la BM d'Aulnoy-lez-Valenciennes car la présence d'un fonds de textes patoisants au sein de cet établissement, m'ayant été annoncé trop tardivement, n'a pas pu être pris en compte dans l'état des lieux. Toutefois, les renseignements concernant le recensement, les conditions de conservation et de valorisation de ce fonds seront étudiés et ajoutés à ce présent travail ultérieurement.

Chacun de ces vingt-six établissements a reçu un questionnaire de quatorze pages. Ce dernier, identique pour toutes les régions de France, traite de la façon la plus exhaustive possible les différents champs d'action du Patrimoine Ecrit et Graphique. Il est articulé en six grandes parties, à savoir les locaux, les collections, le traitement des documents, la mise en valeur, les opérations menées et les opérations à venir. Parallèlement à ce questionnaire, un déplacement au minimum a été effectué au sein de chaque établissement afin de prendre quelques photographies (des collections, des modes de conditionnements, des problèmes rencontrés...).

A l'heure actuelle, 25 des 26 établissements¹⁶ ont été visités et presque tous les questionnaires ont pu être récupérés; seul celui de la mairie de Bergues n'a pas été retourné¹⁷.

1.1.2. Typologie des établissements

Les établissements entrant dans l'état des lieux sont répartis de façon homogène sur l'ensemble de la région, à raison de dix-sept localisés dans le Nord et neuf dans le Pas-de-Calais¹⁸.

22 sont des bibliothèques municipales dont six sont classées (Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Douai, Lille, Roubaix, Valenciennes) et une est bibliothèque d'agglomération (Saint-Omer). Quatre fonds sont conservés en mairie, leur appartenance et leur origine n'étant pas très précises¹⁹.

¹⁶ Par manque de temps, la bibliothèque de Wormhout n'a pas été visitée.

¹⁷ Ainsi, dans le questionnaire de la bibliothèque de Bergues certaines questions sont restées sans réponse ou peu précises.

¹⁸ Pour la localisation géographique de ces établissements, voir **Volume 2, Annexe 4**.

¹⁹ Pour une répartition précise par types d'établissements voir **Volume 2, annexe 5**.

Ces établissements sont de superficies diverses. La plus petite des BM visitées compte 120 m² et la plus grande 8 740 m² ²⁰.

Ainsi collections patrimoniales ne riment pas systématiquement avec grandes bibliothèques et bibliothèques classées. Ces fonds sont conservés dans un ensemble hétéroclite d'établissements : de tailles variées, d'histoire et de modes d'acquisitions très diversifiés.

1.1.3. Localisation des collections patrimoniales dans ces établissements

Les collections patrimoniales, en dépôt ou appartenant aux établissements étudiés, ne sont pas systématiquement conservées sur place. Au cours de l'état des lieux, cinq cas de figures ont été rencontrés²¹ :

→ Ville disposant d'une BM dans laquelle se trouvent les fonds patrimoniaux : c'est le cas de la majorité des bibliothèques visitées.

→ Ville disposant d'une BM mais où les collections sont en partie conservées dans un autre bâtiment : c'est le cas des BM de Saint-Amand-les-Eaux²² et d'Aire-sur-la-Lys²³.

→ Ville disposant d'une BM mais où les collections sont conservées en mairie : c'est le cas à Bergues et Condé-sur-l'Escaut.

→ Ville ne disposant pas de BM et où les collections sont conservées en mairie : c'est le cas à Hesdin et Montreuil sur Mer.

²⁰ Pour la répartition des établissements étudiés par superficie, voir **Volume 2, annexe 6**.

²¹ Pour la localisation de ces fonds dans les établissements étudiés, voir **Volume 2, annexe 7**.

²² Une partie des collections (plus de 200 imprimés des 17 et 18^e siècles) est "conservée" à l'échevinage. Ces documents prennent place dans des vitrines situées dans un couloir, en guise d'ornementation.

²³ Une partie des collections est conservée en mairie (manque de place dans les locaux de la bibliothèque).

1.2. LES COLLECTIONS : DIVERSITÉ ET ABONDANCE

Les collections patrimoniales conservées dans les bibliothèques du Nord - Pas-de-Calais sont remarquables par leur grande variété et leur abondance. Il serait donc vain de chercher à tout prix une définition fixe de ce patrimoine écrit et graphique. Cependant une étude précise de cette notion permet de dégager trois grands ensembles de documents :

- **Les documents anciens** : il s'agit principalement des fonds d'Etat, issus des deux confiscations (celle de 1789 et 1901-1906)²⁴ ainsi que des fonds de livres anciens, imprimés antérieurs à une date qui varie d'une bibliothèque à l'autre.

- les fonds patrimoniaux désignent de façon plus large, tous les documents **rares ou précieux**, anciens ou contemporains, auxquels est attachée une décision de conservation.

Cette notion de Patrimoine a fortement évolué depuis ces 20 dernières années, si bien qu'aujourd'hui elle intègre également les documents chargés de **l'identité des collectivités**. La plupart de ces fonds patrimoniaux est dépositaire de la mémoire collective des villes, de la région.

Dans tous les cas, ces collections patrimoniales sont destinées à une conservation longue. Elles répondent à une politique de constitution réfléchie suivant des axes définis, qui diffèrent cependant d'une bibliothèque à l'autre²⁵.

Si la moitié des établissements visités n'associe aucun critère de date à leurs fonds patrimoniaux, environ 35% des établissements restant définissent un terminus *ad quem*, le plus souvent 1811. Néanmoins, au-delà de cette définition chronologique, une grande partie de documents écrits ou graphiques sont traités comme des documents patrimoniaux²⁶ : c'est le cas des périodiques, manuscrits modernes, imprimés du fonds local, photographies, cartes postales, affiches... Il s'agit de

²⁴ Sur les fonds d'état, voir même volume, page 25.

²⁵ Pour une définition de l'expression "Collection Patrimoniales", voir DE CLIMMER (Esther), *La mise en place d'un service patrimonial dans une bibliothèque de lecture publique*, Lille, 2000, p. 3 et suivantes.

²⁶ Pour la définition apportée par chacun des établissements visités, voir le cédérom.

documents le plus souvent en rapport étroit avec la collectivité, son histoire, ses habitants.

Au sein des magasins et réserves, ces documents adoptent généralement un système de rangement spécifique : il sont le plus souvent classés par types (manuscrits, incunables, imprimés, périodiques, photographies, estampes, cartes et plans) et par formats²⁷ (petit, moyens, grands et très grands). Une telle organisation des magasins permet notamment d'évaluer de façon plus ou moins précise les quantités (ou simplement métrages linéaires) de documents conservés²⁸.

On constate cependant que dans certains établissements aucun système de tri n'est adopté, les documents sont stockés sans regroupement particulier²⁹ et il est alors plus difficile de procéder à de telles estimations.

Un établissement ne conserve pas nécessairement tous les types de documents patrimoniaux existants. Ainsi, dans la région, la mairie de Bergues ne conserve que des documents écrits, à l'inverse, la médiathèque de Wormhout ne possède que des documents graphiques (photographies) et les vingt-quatre établissements restants conservent simultanément documents écrits et documents graphiques³⁰.

1.2.1. Les documents écrits

Sous ce terme générique, sont regroupés les manuscrits (anciens et modernes), les incunables, les imprimés et les périodiques. Ces types de documents correspondent aux fonds les plus riches des bibliothèques.

²⁷ Un autre système de classement a été adopté à la mairie de Bergues et à la bibliothèque d'Aire-sur-la-Lys : les documents sont regroupés par thématiques abordées.

²⁸ Les quantités de documents patrimoniaux sont reportées dans le tableau situé dans le **Volume 2, annexe 9**.

²⁹ C'est notamment le cas pour la bibliothèque d'Avesnes-sur-Helpe, les mairies de Condé-sur-l'Escaut et Montreuil-sur-Mer.

³⁰ Voir **volume 2, annexe 8**.

Par exemple ils représentent **98%** des collections de la bibliothèque de Bourbourg, **76,99%** des collections de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer ou encore **89,6 %** des collections de Valenciennes.

Les manuscrits : Présents sous différentes formes : en volume, en cahiers ou encore en feuillets³¹. Majoritairement anciens, on trouve cependant quelques pièces d'époques plus récentes (19^e et 20^e siècles).

La plupart des manuscrits, du moins, ceux entrés à la révolution, sont inventoriés et catalogués. Il existe plusieurs catalogues, dont le *Catalogue Collectif des Manuscrits des bibliothèques de France* (CGM) qui décrit, dans plus de 100 volumes, les collections de manuscrits de quelques 300 bibliothèques françaises.

Les BM de la région connaissent donc de façon plus ou moins précise le nombre de manuscrits qu'elles possèdent. Ainsi, après calcul, il semble qu'au minimum³² **13 664** documents manuscrits (anciens et modernes) sont conservés dans plus de la moitié des établissements visités (**18/26**). Environ **39%** de ces **13 664** manuscrits sont conservés dans des Bibliothèques Municipales, **60%** dans des Bibliothèques Municipales Classées et **moins d'1%** dans les mairies³³.

Les incunables : Terme qui désigne un livre imprimé entre les débuts de l'imprimerie, en 1453, et 1500 inclus.

Inventoriés de façon quasi-systématique par les établissements qui les possèdent, il est également possible d'estimer le nombre d'incunables conservés en région. Ainsi, il semble que **1 700** incunables sont conservés dans **12** sites. Environ **13%** d'entre eux se trouvent dans les BM, **85,5%** dans les BMC et **1,5%** dans les mairies³⁴.

³¹ C'est par exemple le cas à Douai, où sont conservés les fonds *Desbordes-Valmore* et *Théophile Bra* constitués de fascicules, livrets et surtout de feuillets manuscrits.

³² "Au minimum" signifie qu'il est possible que certaines BM non étudiées conservent des manuscrits.

³³ Pour la répartition exacte des mss. dans les établissements étudiés, voir **Volume 2, Annexe 10**.

³⁴ Pour la répartition exacte des inc. dans les établissements étudiés voir stat., **Volume 2, Annexe 11**.

Les imprimés : Ce type de documents couvre une très longue période, du 16^e siècle pour les imprimés les plus anciens au 20^e siècle. Ils sont d'intérêt divers pour la collectivité : des imprimés anciens, qui justement par leur caractère "ancien" sont systématiquement intégrés aux collections patrimoniales, aux imprimés édités dans la collectivité, des imprimés traitant de l'histoire locale, de personnages locaux aux imprimés écrits par des personnalités locales en passant par des collections entières d'imprimés données par les érudits et bibliophiles locaux...

Il est sans conteste que ce type de document constitue la part la plus importante des collections patrimoniales des établissements étudiés, excepté pour la bibliothèque de Wormhout (cas particulier où ne sont conservés que des fonds photographiques). Face à ces documents, certains établissements sont confrontés à un problème de conservation, celui de savoir ce qui doit être considéré comme patrimonial. En effet, la grande difficulté par rapport aux imprimés est de savoir si tous, notamment ceux des 20 et 21^e siècles doivent faire partie des collections dites patrimoniales. Il est donc à prévoir que les résultats obtenus dans cette étude (uniquement pour les imprimés) sont à revoir légèrement à la baisse pour certains établissements³⁵.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle **403 953** imprimés patrimoniaux sont conservés dans 25 des 26 établissements visités. Environ **45 %** d'entre eux se trouvent dans les BM, **51%** dans les BMC et **4 %** dans les mairies³⁶.

Les périodiques : La situation est plus difficile à évaluer pour les périodiques en raison de l'absence d'homogénéité dans les réponses apportées. Seuls huit établissements sont capables de nous apporter la quantité approximative de périodiques qu'ils conservent³⁷. Certains peuvent nous donner un métrage linéaire de

³⁵ A la bibliothèque d'Avesnes-sur-Helpe par exemple, les imprimés n'ont jamais été triés et d'après Monsieur Piron, responsable de l'établissement, une grande partie d'entre eux ne fait sans doute pas partie des collections patrimoniales.

³⁶ Pour la répartition exacte des imprimés dans les établissements étudiés, **Volume 2, annexe 12**.

³⁷ Aire-sur-la-Lys, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer, Tourcoing et Valenciennes.

leur collection³⁸, d'autres n'apportent que le nombre de titres conservés³⁹ et deux BM⁴⁰ ne nous fournissent aucune réponse.

Il est donc actuellement impossible de déterminer le nombre de périodiques conservés en région. On peut juste dire que seuls **11 %** des établissements visités (soit **3/26**) ne possèdent pas de périodiques et que la quantité de périodiques conservés dans les **23** autres établissements est considérable. Il s'agit aussi bien de journaux locaux, régionaux ou nationaux.

1.2.2. Les documents graphiques

Sous l'expression "*documents graphiques*" sont regroupés les fonds d'affiches, cartes et plans, estampes et gravures mais également les fonds de cartes postales et de photographies. Ces collections sont inventoriées et cataloguées de façon beaucoup moins systématique que les documents écrits que nous venons d'évoquer, en partie à cause de leur arrivée bien souvent plus tardive au sein des collections patrimoniales des différents établissements.

Cartes et plans : il s'agit dans la majorité des cas de cartes et plans de villes, de la région, de vues de villes, quartiers, fortifications...

Les estampes et gravures : Ces documents sont présents en grand nombre dans la région, avec des fonds importants dans certaines BM ; citons par exemple la collection de gravures de la BMC de Valenciennes.

Ces documents abordent des thèmes variés (estampes chinoises, portraits, personnages locaux, paysages, scènes historiques...) et sont d'époques différentes

³⁸ Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Calais, Dunkerque, Hazebrouck, Hesdin, Le Cateau-Cambrésis, Maubeuge, Roubaix, Saint-Amand-les-Eaux.

³⁹ Arras, Béthune et Saint-Pol-sur-Ternoise.

⁴⁰ Douai et Lille.

(des fonds révolutionnaires en grande quantité aux acquisitions actuelles de pièces contemporaines⁴¹).

Les affiches : On entend par-là bien évidemment toutes les affiches anciennes, mais aussi des fonds plus récents, pour certains âgés d'une vingtaine d'années tout au plus. Il s'agit alors d'affiches en rapport avec la politique culturelle des collectivités (événements ayant eu lieu à la bibliothèque, mais aussi au musée, au théâtre...). Il peut également s'agir, comme on le voit à la BM du Cateau-Cambrésis de la conservation intégrale d'affiches de films diffusés dans le cinéma de la ville.

A l'heure actuelle, on se trouve face à un gros problème de recensement de ces fonds à l'échelle régionale car dans une grande partie des cas, ils ne sont pas répertoriés (excepté les fonds récents pour lesquels un inventaire systématique mis à jour régulièrement a été réalisé). Nous ne disposons donc que de quantités approximatives globales à ces trois types de documents. On peut donc juste dire que plus de **110 000** documents graphiques (fonds photographiques et cartes postales exclus) sont conservés dans **96 %** des établissements visités (**25/26**).

Cartes Postales : Les bibliothèques de la région possèdent de belles collections de cartes postales, dont les sujets traités, vues de villes, de rues, monuments, habitants, ne peuvent que démontrer la mission de mémoire collective que de tels documents ont à remplir.

Environ **65 000** cartes postales sont conservées dans **46 %** des établissements visités (**12/26**). Environ **36%** d'entre elles sont conservées dans des BM, les **64%** restant se trouvant dans les BMC, avec entre autres, une part importante à Lille (près du 1/3 des collections)⁴².

⁴¹ Concernant les acquisitions de gravures modernes, on peut par exemple citer la bibliothèque municipale de Maubeuge qui achète régulièrement des gravures ayant été exposées dans la ville.

⁴² Pour la répartition exacte des cartes postales dans les établissements étudiés, voir **Volume 2, annexe 13**.

Les photographies : Témoin majeur de l'histoire des villes, des transformations urbaines, la photographie trouve une place d'honneur dans les collections patrimoniales de la région. Sans conteste un des plus riche et des plus importants fonds de toute la France, notre patrimoine photographique brille par l'abondance des thèmes développés mais aussi par la diversité des techniques présentées : des plaques de verres positives ou négatives, des épreuves sur papier aux diapositives, tant de techniques qui permettent de retracer toute l'histoire de la photographie !

Cette dernière catégorie de document a fait l'objet d'un inventaire systématique en 1996. Réalisé par Manuela Cortal⁴³, alors chargée de mission pour la DRAC Nord - Pas-de-Calais, ce travail portait sur toutes les collections de photographies conservées dans les bibliothèques de la région. En combinant les résultats obtenus au cours de cet inventaire à ceux délivrés par les responsables des établissements visités, il a été possible d'obtenir de façon plus ou moins précise des chiffres correspondant aux quantités de photographies conservées actuellement en région Nord - Pas-de-Calais. De telles collections sont présentes dans plus de la moitié des établissements visités (**14/26**, soit **54 %**) et il semble que la région conserve à l'heure actuelle environ **200 000** photos et plaques de verres !

66,1 % d'entre elles se trouvent dans des BM, avec une part très importante conservée à Wormhout (plus de **62 %** de toutes les collections), **33,8 %** dans les BMC, et le reste, dans les mairies - ou plutôt dans une mairie, celle de Montreuil sur Mer⁴⁴.

1.2.3. Les particularités

A côté des collections de documents écrits et graphiques pris en compte dans cet état des lieux, bon nombre d'établissements visités possèdent des fonds particuliers

⁴³ CORTAL (Manuela), 1996.

⁴⁴ Pour la répartition exacte des photographies dans les établissements étudiés, voir **Volume 2, annexe 14**.

intégrés à leurs collections patrimoniales. Cependant, nous ne ferons qu'évoquer brièvement ces collections.

Tout d'abord **des archives** dont les plus anciennes remontent à la période médiévale, sont conservées dans **38 %** des établissements visités (**10/26**) : dans deux mairies (Condé-sur-l'Escaut, Montreuil-sur-Mer) et dans huit bibliothèques (parmi lesquelles Aire-sur-la-Lys ou encore Saint-Omer)⁴⁵.

Les livres d'artistes constituent des collections de documents contemporains en développement dans plusieurs des bibliothèques visitées (parmi lesquelles on peut citer Roubaix, Douai, Maubeuge ou encore Tourcoing). Toutefois, les opinions divergent quant à savoir si oui ou non ces fonds doivent être intégrés aux collections dites patrimoniales.

Enfin, **des objets** de toutes sortes peuvent intégrer les collections patrimoniales des bibliothèques. On peut par exemple citer la BMC de Valenciennes où une collection de dentelles (350 pièces) prend place sur les rayonnages des magasins, ou encore le spectaculaire fonds *Médailles et monnaies* conservé à la BMC de Douai.

Toutes ces collections, particulièrement abondantes, présentent une ressource documentaire exceptionnelle (l'ensemble de périodique ou encore des photographies détenues par la région permettent de retracer un très grand pan de l'histoire locale). D'histoire variée, ces collections sont parvenues dans les bibliothèques et mairies de notre région par différents biais qu'il est important d'évoquer.

⁴⁵ Pour la liste complète des établissements conservant un fonds archivistique, voir la dernière colonne du tableau dans **Volume 2, annexe 9**.

1.3. MOYENS DE CONSTITUTION DE CES COLLECTIONS

Tous ces documents ne sont pas entrés dans les collections des bibliothèques de la même façon. La constitution de ces fonds patrimoniaux s'est faite par stratification. Dans un premier temps, la Révolution de 1789 a permis la constitution du noyau des collections des BM, par le biais des confiscations.

A ces collections sont venus se greffer des documents acquis de façon onéreuse (les achats) et gratuite (les dons, legs et dépôts). Enfin, les bibliothèques, ayant vocation à compléter leurs collections, continuent encore aujourd'hui de faire l'acquisition de documents plus ou moins anciens, plus ou moins coûteux.

1.3.1. A la base : collections de l'état

L'origine des collections patrimoniales des bibliothèques est sans aucun doute à rechercher au cours de la période révolutionnaire. A cette époque, l'Etat a procédé à une série de confiscations, organisées en trois vagues successives⁴⁶. La première, en novembre 1789, correspond à la confiscation des biens du clergé⁴⁷. La seconde, celle des biens des émigrés se fait en février 1792⁴⁸ et la dernière, celle des biens des bibliothèques des universités, des académies et sociétés littéraires, au cours de l'été 1793.

Ces confiscations, qui représentaient un nombre considérable de documents (plus de 10 millions de volumes), ont été confiées en dépôt aux communes, mises à disposition de la population et placées sous la surveillance des collectivités locales

⁴⁶ Sur les confiscations révolutionnaires, voir PALLIER (Denis), *Les bibliothèques*, PUF, Paris, 2002, p. 34-41.

⁴⁷ Le décret du **02 Novembre 1789** stipule que tous les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation.

⁴⁸ Décret du **09 Février 1792**.

qui les hébergent dans leurs locaux et en assurent la gestion. Plusieurs textes ont affirmé cette propriété de l'état sur ces collections, on peut notamment citer les décrets du **8 pluviôse an XI**⁴⁹ et du **01 juillet 1897**.

A ces confiscations viennent s'ajouter celles effectuées en 1905 sur les biens ecclésiastiques. Ces dernières sont consécutives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elles ont permis d'enrichir de façon importante les collections des bibliothèques.

Aujourd'hui encore, les bibliothèques municipales sont dépositaires de ces fonds patrimoniaux nationaux, qui correspondent à une grande partie de notre fonds ancien actuel.

1.3.2. Nouvelles acquisitions : les achats

L'accroissement des collections patrimoniales des bibliothèques se fait en partie par le biais des achats. Dans la majorité des cas, ces achats découlent d'une politique d'acquisition réfléchie et se justifient par rapport à la thématique des fonds déjà existants qu'ils sont censés enrichir. *C'est l'existence préalable d'un fonds spécifique qui conditionne l'acquisition et qui lui donne sa logique*⁵⁰. En effet, tous les établissements ayant acquis des documents au cours des quatre dernières années affirment que le contenu de ces nouvelles acquisitions répond à des thématiques bien précises. Par exemple à Boulogne-sur-Mer, elles doivent *permettent un enrichissement des fonds de personnages locaux à rayonnement national (Sainte-Beuve, Valentine Hugo,...)*⁵¹, à

⁴⁹ **Décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803)** : Confie ces bibliothèques à la garde des villes, l'état restant propriétaire des collections.

⁵⁰ *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, Actes du colloque national, Rennes, 30.11 – 01.12, 1996, P. 56.

⁵¹ Voir dans le **cd-rom, Questionnaire de Boulogne-sur-Mer**.

Tourcoing, elles doivent venir *compléter les thèmes traités dans les collections : l'histoire locale (personnages locaux, ...), le textile et les religions*⁵².

D'après les informations recueillies dans le questionnaire, seules **38 %** des établissements étudiés (**10/26**) ont réalisé des acquisitions patrimoniales tous les ans depuis 2000. A l'inverse, **35 %** n'ont effectué aucune acquisition patrimoniale par achat, toujours depuis l'année 2000⁵³.

Les budgets d'acquisitions, quant à eux sont variés d'un établissement à l'autre et dépendent du statut de chacun : mairies, BM et BMC (qui disposent souvent de davantage de moyens). La moyenne générale des budgets d'acquisitions dans la région est de 5 181€ par bibliothèque et par an et s'étagent de 0 à 42 001 €, en fonction des établissements.

Problèmes rencontrés pour les acquisitions onéreuses :

Les acquisitions ne sont pas systématiques, chacun devant faire des choix, imposés par des contraintes d'ordre budgétaire. Le questionnaire a permis de révéler que plusieurs établissements sont passés à côté d'acquisitions d'importance non négligeables pour la collectivité, pour la région, faute de moyens financiers. On peut par exemple citer la BM d'Arras, celle de Douai ou encore celle de Lille.

Il faut savoir que tous les établissements visités ne possèdent pas systématiquement de budget spécifique à l'acquisition de documents patrimoniaux (la bibliothèque de Bourbourg par exemple). Pour ceux réalisant de tels achats, les seules aides étant celles de la collectivité et de l'Etat (DLL).

Les aides versées par la DLL, qui n'excèdent jamais 50% du montant total de l'acquisition, sont versées aux bibliothèques seulement après achat du document. Toutefois, cette procédure pose problème pour certains établissements qui n'ont pas

⁵² Voir **dans le cédérom, Questionnaire de Tourcoing**.

⁵³ Pour les dépenses d'acquisitions effectuées par chacun des établissements visités, voir **Volume 2, annexes 15 et 16**.

les moyens financiers d'avancer ladite somme. Dans certains cas, l'acquisition n'a donc pas lieu, bien que la Direction du Livre et de la Lecture puisse y participer financièrement.

L'absence de FRAB dans la région est également un frein à une politique d'acquisition systématique en région Nord - Pas-de-Calais. Douze régions de France disposent d'un Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques⁵⁴, qui permet de financer jusqu'à 80% du montant total des acquisitions, et qui est également souvent l'occasion d'élaborer une politique concertée entre établissements.

1.3.3. Nouvelles acquisitions : Les acquisitions gratuites

A côté de ces acquisitions onéreuses, il est possible pour les bibliothèques d'acquérir des documents patrimoniaux de façon gratuite. Les dons⁵⁵, legs⁵⁶ et dépôts⁵⁷ font partie de ce mode d'acquisition. Ces procédés ont d'ailleurs permis aux bibliothèques municipales de la région d'élargir considérablement leurs thématiques d'acquisition au cours du temps : dons de particuliers ou d'institutions, héritages d'établissements disparus... Ainsi en est-il par exemple du fonds de livres chinois et japonais légué en 1906 et 1911 par *Léon de Rosny* à la BMC de Lille, du fonds de manuscrits de *Marceline Desbordes-Valmore* donné par *Hippolyte Valmore* à la BMC de Douai, ou encore du don de 5 000 photographies post-seconde guerre mondiale de *René Faille* à la BMC de Cambrai.

⁵⁴ Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

⁵⁵ **Don** : Acte notarié par lequel le donateur transmet un bien à une personne.

⁵⁶ **Legs** : Dispositif testamentaire par laquelle le testateur transmet un bien à un bénéficiaire.

⁵⁷ **Dépôt** : Système par lequel le déposant garde la propriété de sa collection mais en confie la gestion à la bibliothèque qui en devient dépositaire.

Dans la région, le questionnaire a révélé que **54 %** des établissements visités, soit **14/26**, ont reçu, au cours des quatre dernières années (2000–2003) des documents patrimoniaux par dons ou par legs. Les dépôts, de particuliers ou d'institutions, sont quant à eux peu fréquents dans la région puisque seul un établissement sur cinq a reçu, depuis l'année 2000, des documents en dépôt, ce qui correspond à **20 %** des établissements visités⁵⁸. Sans doute faut-il voir là une conséquence de la faiblesse du rôle patrimonial des bibliothèques dans l'esprit du public.

⁵⁸ Pour la répartition des dons, legs et dépôts dans la région depuis l'année 2000, voir **Volume 2, annexe 17**.

2.ÉTAT ACTUEL DES COLLECTIONS

2.1.UNE CONSERVATION À AMÉLIORER

La conservation de ces collections patrimoniales dans des locaux sains et adaptés est censée être une priorité, le principal facteur permettant d'assurer une

conservation irréprochable, première des garanties contre la dégradation des collections. Malheureusement, lorsque l'on se promène dans les magasins et réserves de nos bibliothèques, on se rend compte qu'entre la théorie et la pratique, il y a une différence et que la question de conservation demeure parfois encore critique. L'état de conservation des collections dans la région est très variable d'un établissement à l'autre. Si certaines BM conservent les collections patrimoniales dans des locaux sains, dépourvus de lumière, d'humidité, il en est tout autrement pour d'autres, qui ne constituent fort heureusement qu'une minorité.

En effet, malgré les recommandations de la DLL et les nombreuses publications éditées sur le sujet⁵⁹, certains établissements conservent des collections entières dans des conditions d'hygiène et de sécurité quelque fois catastrophiques et alarmantes⁶⁰.

Les problèmes rencontrés sont variés mais peuvent se résumer en deux volets : les problèmes liés aux locaux et ceux liés au conditionnement des documents.

2.1.1. Des locaux pas toujours adaptés

Certains établissements doivent faire face à des problèmes de locaux de tous ordres : bâtiments exigus, inappropriés, mauvaise isolation, absence de systèmes de sécurité et de contrôles techniques... A échelle plus ou moins inquiétante, il faut savoir que presque tous les établissements visités au cours de cet état des lieux présentent au moins un de ces désagréments.

⁵⁹ Parmi les nombreuses publications de la DLL, on peut citer **Ministère de la Culture – DLL, Conservation et Mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises, Villeurbanne, 1983** ainsi que **Ministère de la culture et de la communication - DLL, Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques. Recommandations techniques, Paris, 1998.**

⁶⁰ C'est notamment le cas à la BM d'Avesnes-sur-Helpe, où les collections sont stockées dans des espaces humides, où la moisissure se développe sur les murs. D'autres problèmes, tout aussi graves sont présents par exemple à la mairie de Bergues, où les documents sont conservés dans une pièce inondée de lumière (Ces différents problèmes seront traités ultérieurement dans le rapport).

Asphyxie des magasins et réserves

Premier problème soulevé par les responsables des établissements visités, celui du manque de place dans les magasins de conservation. Evoqué de façon systématique par tous les interlocuteurs rencontrés, ce problème peut avoir trois origines différentes.

La première touche principalement les mairies. Ces dernières possèdent des collections patrimoniales plus ou moins " envahissantes" tout en n'ayant pas véritablement vocation de conservation. Les locaux ne sont donc tout simplement pas prévus pour accueillir de tels documents, et il faut donc trouver des systèmes de substitution (installation d'armoires dans des salles de réunion, dans des bureaux par exemple).

La deuxième origine possible concerne certaines des bibliothèques visitées. Dans leur cas, on est face à un réel manque de place. Il faut savoir que pour les établissements visités, la superficie moyenne des espaces abritant les fonds patrimoniaux est de **258,2 m²** ⁶¹. Si certaines BM possèdent des espaces de conservation dédiés aux documents patrimoniaux de grande superficie (on peut citer la BMC de Valenciennes qui dispose de 1 500 m² d'espace abritant des fonds patrimoniaux ou Saint-Omer et ses 1265 m² ⁶²), on peut trouver à l'inverse des bibliothèques pour lesquelles ce même espace est dérisoire. C'est ce que l'on voit à la BM de Béthune, où l'exiguïté des magasins de conservation pose un véritable problème. Il est en effet difficilement envisageable de mener une politique d'acquisition patrimoniale régulière avec un magasin de 20 m² !

La troisième et dernière cause possible touche principalement les petites bibliothèques. Ces dernières, faute d'aptitudes et de conseils, se retrouvent rapidement envahies par les documents d'intérêt variés qu'elles n'osent pas jeter. De

⁶¹ Pour la répartition des établissements selon la superficie des locaux dédiés aux collections patrimoniales, voir **Volume 2, annexe 18**.

⁶² Pour les réponses individuelles plus précises concernant la superficie dédiée aux fonds patrimoniaux, voir les questionnaires.

peur de faire disparaître des documents rares ou précieux, mais aussi par manque de temps, le personnel de certains établissements n'élimine rien.

Déjà mentionné en 1982 par *Louis Desgraves* dans son rapport à la DLL⁶³, ce problème est encore aujourd'hui présent dans un nombre trop important d'établissements : Avesnes-sur-Helpe⁶⁴, Bailleul, Condé sur Escaut, Hazebrouck, Le Cateau-Cambrésis et Saint-Amand-les-Eaux⁶⁵.

Lieux publics, semi-publics, privés

A cause de ce manque de place, des collections entières peuvent se retrouver stockées dans d'autres lieux que les magasins et réserves spécifiquement prévus à cet effet.

Dans la région, on rencontre quatre cas de figure⁶⁶ :

→ Conservation des collections patrimoniales uniquement dans les magasins prévus à cet effet dans **15** des **26** établissements visités (dont **3** mairies),

→ Conservation des collections patrimoniales dans des magasins ainsi que dans des espaces internes⁶⁷, par exemple dans des bureaux⁶⁸ ou des couloirs⁶⁹,

→ Conservation des collections patrimoniales dans des magasins et espaces semi-publics⁷⁰, notamment dans des salles de consultation des collections patrimoniales⁷¹, mais aussi en décoration dans des monuments historiques⁷².

⁶³ DESGRAVES (Louis), 1982.

⁶⁴ Voir le questionnaire d'Avesnes-sur-Helpe, photos 01 et 02.

⁶⁵ Voir le questionnaire de Saint-Amand-les-Eaux, photo 03.

⁶⁶ Pour la répartition, voir **Volume 2, Annexe 19**.

⁶⁷ On entend par espace interne les espaces, autres que magasins et réserves, accessibles au personnel.

⁶⁸ C'est le cas à la BM de Maubeuge, où les périodiques sont stockés sur une mezzanine, située au-dessus du bureau des employées.

⁶⁹ A la BM de Bailleul, un fonds en attente d'inventaire est stocké dans un couloir (voir questionnaire de Bailleul, photo 03).

⁷⁰ Espaces semi-public : autorisés au public mais où présence du personnel, telles les salles de consultation, salle de prêt, mairie, ...

⁷¹ C'est le cas dans les BM d'Aire-sur-la-Lys (voir le questionnaire d'Aire-sur-la-Lys, photo 01) et de Saint-Omer (voir le questionnaire de Saint-Omer, photo 01), où les collections patrimoniales sont stockées dans la salle de consultation.

⁷² Cas des 200 imprimés placés dans un couloir, sous vitrine, à l'échevinage de Saint-Amand-les-Eaux (voir le questionnaire de Saint-Amand-les-Eaux, photo 04).

→ Conservation des collections patrimoniales dans des espaces semi-publics et/ou internes, notamment dans des salles de réunions⁷³, des bureaux du personnel⁷⁴.

Des locaux non adaptés

En plus de ce manque de place évident, un autre problème, celui de locaux inappropriés à la conservation des documents patrimoniaux, est présent dans certains des établissements visités.

→ Greniers, combles, sous-sols et caves⁷⁵ : Tout d'abord, certaines collections sont conservées dans des lieux inadéquats qui peuvent constituer de véritables risques pour les collections en cas d'intempéries. En effet, 4 des établissements visités stockent une partie de leurs fonds patrimoniaux dans des sous-sols. Avec entre autre un risque d'inondation, cet espace de conservation constitue un réel danger pour les documents parfois très précieux⁷⁶. De même, trois des établissements visités conservent une partie de leurs documents dans des combles, source de dégâts importants notamment en été, à cause des fortes chaleurs⁷⁷.

Au total, c'est presque ¼ des établissements visités qui conservent des documents patrimoniaux dans des locaux dont la localisation est problématique.

→ Luminosité : Certaines collections sont également placées dans des locaux dits inadaptés en raison de la présence de lumière naturelle (du jour et de la nuit) trop importante alors que plusieurs publications, dont celles de la DLL, ont expliqué

⁷³ C'est le cas à la Mairie de Condé-sur-l'Escaut, où les collections sont conservées dans des armoires en bois placées dans une salle de réunion mais aussi dans des bureaux.

⁷⁴ A Montreuil-sur-Mer, les documents patrimoniaux sont conservés dans le bureau du Maire et des employés de la mairie.

⁷⁵ Pour la liste des établissements conservant des documents dans de tels lieux, voir **Volume 2, annexe 20**.

⁷⁶ Parmi les fonds conservés en sous-sols, on peut citer les 600 incunables de la BMC de Cambrai ainsi que l'intégralité des collections de la BM de Calais.

⁷⁷ On peut citer le cas de la BM de Saint-Amand-les-Eaux où, depuis le déménagement de l'établissement dans de nouveaux locaux, toute une partie des imprimés (patrimoniaux et de lecture publique) est restée stockée dans les greniers de l'ancienne bibliothèque, dans des conditions déplorables (voir le questionnaire de Saint-Amand-les-Eaux, photos 02, 03 et 04).

à maintes reprises, les dangers de la lumière sur de tels documents et les mesures à prendre face à de tels problèmes :

"Les rayonnements de la lumière présentent des dangers pour les documents, même les rayonnements invisibles, [...]. Il ne faut pas limiter les dangers des rayonnements à l'ensoleillement, car la lumière de la lune est nocive elle aussi, ainsi que toute exposition un peu prolongée à la lumière diffuse du ciel. Donc, toutes les pièces doivent être munies de rideaux, ou mieux, de volets ou stores extérieurs qui doivent être fermés le plus souvent possible..."⁷⁸

Alors que la simple pose de rideaux, de stores ou même de filtres agirait comme une protection contre cette agression, on constate malheureusement que les recommandations préconisées ne sont pas suivies et que des collections entières sont exposées à la lumière. Moins de la moitié des établissements étudiés (seulement **11/26**) conservent l'intégralité de leurs collections dans le noir complet. Une lumière naturelle modérée est présente dans 7 des établissements visités⁷⁹ et elle est extrêmement violente dans les 8 établissements restants⁸⁰.

Au total, c'est 3/5^e des établissements visités qui conservent des documents dans des espaces où la lumière est présente.

→Lieux de stockages insalubres et humides : Les problèmes de locaux rencontrés dans les magasins de conservation sont également d'ordre sanitaire.

⁷⁸ Ministère de la Culture – DLL, 1983, p. 61.

⁷⁹ On peut ainsi citer la BMC de Lille où des meurtrières laissent passer la lumière extérieure.

⁸⁰ En exemple, on peut citer la mairie de Bergues qui conserve toutes ses collections patrimoniales dans une salle dans laquelle se trouvent des fenêtres non occultées. La lumière frappe violemment les collections sur les rayonnages mais également des vitrines à l'intérieures desquelles sont présentés des documents (voir le questionnaire de Bergues, photo 05).

On peut également citer le cas de la BMC de Boulogne-sur-Mer (voir le questionnaire de Boulogne-sur-Mer, photos 01 et 02) où des fenêtres laissent passer la lumière extérieure.

Certains documents sont stockés dans des lieux inappropriés, et ce pour des raisons aussi nombreuses que variées.

Certains documents sont ou ont été stockés dans des endroits en travaux ou en attente de l'être : il en a été ainsi à la bibliothèque du Cateau-Cambrésis, où il y a quelques années, des travaux d'agrandissement ont été réalisés. Dans cette optique, un mur a été en partie abattu, et cela sans que les collections aient été retirées au préalable⁸¹. Les conséquences de cet acte sont importantes : une partie des documents est, encore aujourd'hui, recouverte d'une couche importante de poussières⁸².

Plus grave encore, certains magasins de conservation souffrent de problèmes de condensation et d'humidité. Ainsi, à Roubaix, la présence de dômes au plafond crée des problèmes de condensation lors de variations de températures.

Des situations catastrophiques sont visibles dans certaines BM où l'humidité et la moisissure se développent sur les murs et le mobilier⁸³. D'après le questionnaire, mais aussi d'après mes visites au sein des 26 établissements, il semble que 9 d'entre eux ont une partie de leurs locaux humide (ces problèmes étant, bien évidemment, d'importance variée). 8 établissements (2 mairies, 7 BM et 1 BMC) possèdent des documents "suspects", c'est-à-dire sur lesquels on peut voir la présence de spores, de tâches d'humidité... Il faudra, le plus rapidement possible, réaliser des analyses sur ces documents. Elles permettront d'identifier les infestations existantes et de savoir comment s'en débarrasser⁸⁴.

→ Le matériel de contrôle et de sécurité⁸⁵: Pour une grande partie de ces maux, il existe des solutions qui, hélas ! ne sont que trop peu utilisées.

⁸¹ Une simple bâche recouvrait les collections.

⁸² Voir le questionnaire du Cateau-Cambrésis, photo 20.

⁸³ Il s'agit des BM d'Avesnes-sur-Helpe (voir le questionnaire d'Avesnes-sur-Helpe, photos 12 et 13) et de Saint-Amand-les-Eaux (voir le questionnaire de Saint-Amand-les-Eaux, photo 04) où l'état d'urgence doit être donné.

⁸⁴ Pour la liste des établissements concernés, voir **Volume 2, annexe 22**.

⁸⁵ Voir **Volume 2, annexe 23 et 24**.

Afin de tenter d'améliorer les conditions générales des locaux, plusieurs appareils permettent en effet de contrôler l'intensité lumineuse (luxmètre), le taux d'humidité relative ambiante (thermohygromètre). Toutefois, par manque de moyens et d'informations⁸⁶, trop peu d'établissements utilisent ces appareils.

En effet, seuls 12 des établissements visités disposent d'au moins un thermohygromètre en état de marche⁸⁷. De plus, 1/5^e d'entre eux (5/26) possèdent un luxmètre et moins d'1/4 possèdent un système de climatisation, qui quelques fois n'a pas été étalonné depuis son installation. Deux autres bibliothèques (celles de Calais et Boulogne-sur-Mer) disposent d'un système de soufflerie par extraction⁸⁸.

On ne peut donc que s'étonner de constater que **presque la moitié des établissements visités (12/26) ne disposent d'aucun appareil de contrôle** et que sur les 14 établissements qui en possèdent au moins un, seuls 3 bibliothèques, Arras, Douai et Saint-Omer, déclarent en avoir en quantité suffisante !

Si l'on se tourne vers les appareils de sécurité des locaux –alarmes incendie, anti-vol et coffres de sécurité– la situation n'est pas plus réjouissante. Alors que 13 établissements sur 26 disposent d'une alarme anti-vol spécifique aux locaux abritant les collections patrimoniales, 7 possèdent un coffre de sécurité, et seuls 20 d'entre eux ont leurs collections patrimoniales sécurisées par une alarme incendie. Constat étonnant quand on connaît le pouvoir combustible des documents qui y sont conservés ! Un des établissements, la bibliothèque d'Aire-sur-la-Lys ne possède aucun système de sécurité.

Etat général des locaux : essai de synthèse

⁸⁶ Propos tenus par une partie des interlocuteurs rencontrés.

⁸⁷ La bibliothèque de Roubaix possède 3 thermohygromètres hors service, la mairie de Montreuil-sur-Mer en possède un mais qui est en permanence dans un tiroir.

⁸⁸ Système qui, selon moi fait plus de tort aux documents car il brasse l'air extérieur, qui est chaud en été et froid en hiver. De plus, cet air est pollué.

Les différents points que nous venons de traiter, à savoir les problèmes de luminosité, de dispersion des collections, d'espaces de conservation présentant un risque et des problèmes sanitaires des locaux, ont été réunis dans un tableau⁸⁹.

Dans ce tableau ont également été signalés tous les établissements et les différents problèmes que l'on pouvait y rencontrer.

Au final, chaque fonds a reçu une appréciation sur la "qualité de ses locaux". Lorsque aucun des indicateurs n'est mauvais, l'état des locaux est dit "bon". A l'inverse, lorsque tous les indicateurs sont mauvais, l'état des locaux dédiés aux collections patrimoniales est dit "très mauvais".

Voici les résultats obtenus :

L'état des locaux dédiés aux collections patrimoniales est bon pour 4 des établissements visités,

Il est correct pour 5 d'entre eux,

Il est moyen pour 12 d'entre eux,

Il est mauvais pour 2 d'entre eux,

Il est très mauvais pour les 3 derniers.

2.1.2. Des conditions de stockage pas toujours appropriées

Afin de préserver l'état de conservation des collections, des conditions de stockage optimales doivent également être déployées : dans la pratique, cela se

⁸⁹ Voir Volume 2, annexe 25.

traduit par la mise en place de mobilier et de conditionnements spécifiques à chaque type de document.

Le mobilier

Le mobilier approprié est généralement présent dans les établissements possédant des fonds patrimoniaux. Ainsi manuscrits, incunables, imprimés, périodiques et tous autres documents iconographiques conditionnés prennent majoritairement place sur des étagères, qu'elles soient métalliques ou en bois, fixe ou mobile⁹⁰. On trouve également des meubles à plans, dans lesquels est stockée une grande partie des documents graphiques : cartes et plans, affiches, estampes, gravures...

Néanmoins, certains des établissements visités, confrontés à des problèmes de place, de moyens financiers mais aussi quelquefois par manque de connaissance, ont eu recours à des solutions de substitution, provisoires ou non.

Ainsi les documents écrits sont parfois stockés dans des meubles vétustes, dont l'état sanitaire est loin d'être irréprochable⁹¹. On relève également l'emploi de meubles inadaptés par rapport à la fonction qu'ils sont censés occuper⁹².

Ailleurs c'est le manque de mobilier qui est manifeste : ainsi dans certaines des bibliothèques visitées⁹³, on peut voir des collections de périodiques conservées à même le sol.

⁹⁰ Pour faire face au manque de place évident, la mairie d'Hesdin a installé des étagères mobiles (sur rails).

⁹¹ C'est le cas à la BM d'Avesnes-sur-Helpe, où des imprimés, parmi lesquels une *Encyclopédie Diderot et d'Alembert* du 18^e siècle, sont placés dans des caissons en bois qui ne répondent pas aux normes de conservation préconisées pour de tels documents. Voir le questionnaire d'Avesnes-sur-Helpe, photos 04, 09 et 10.

⁹² C'est le cas à Condé-sur-Escaut, où le mobilier semble plus avoir été choisi pour ces qualités esthétiques que pratiques.

⁹³ C'est notamment le cas dans les bibliothèques de Saint-Amand-les-Eaux et du Cateau-Cambrésis. Voir les questionnaires de Saint-Amand-les-Eaux, photo 06 et du Cateau-Cambrésis, photo 06. A Bailleul, c'est tout un fonds (*Fonds d'Esperiès*) qui, en attente d'être traité, est stocké dans des cartons posés sur le sol. Voir le questionnaire de Bailleul, photo 03.

Pour les documents graphiques, on constate que seuls **11** des établissements visités (**42 %**) possèdent au moins un meuble à plans. Certains des fonds sont en effet stockés sur des étagères, posés dans des cartons placés sur le sol ou au-dessus d'armoires. Quelque fois, le manque de mobilier de conservation pour ces documents peut s'avérer problématique, et certains établissements, pour pallier ces problèmes adoptent des solutions de substitution, dont on ignore les conséquences à long terme⁹⁴.

Le conditionnement

En plus du mobilier spécifique à chaque type de document, il est souvent nécessaire d'apporter un conditionnement individuel à chaque document.

Le conditionnement peut être envisagé par les professionnels des bibliothèques comme une solution à plusieurs cas de figures :

- En solution d'attente, pour un document fragile qui doit être restauré.
- En renfort, pour tous documents abîmés : documents en plusieurs morceaux, couture cassée, feuillets volants...
- En conservation préventive, pour tous documents restaurés ou non, afin d'éviter toutes dégradations physiques.

Il n'existe pas un mode de conditionnement unique mais une multitude de conditionnements parmi lesquels le professionnel doit choisir celui qui correspond le mieux aux besoins du document. Dans la théorie, plusieurs mesures de conditionnement individuel des documents doivent être instaurées afin d'assurer une meilleure protection des collections. Malheureusement, on se rend vite compte que tous les documents nécessitant une protection particulière ne sont pas conditionnés. Le questionnaire a révélé que **20** des établissements visités (11 BM, 6 BMC et 3 mairies) ont procédé au conditionnement de documents au cours des trois

⁹⁴ Ainsi à la BM du Cateau-cambrésis, une grande partie des affiches est stockée pliée dans des boîtes en cartons superposées. Voir le questionnaire du Cateau-Cambrésis, photo 08.

dernières années⁹⁵. Toutefois, le retard pris dans ce domaine est parfois important et par manque de moyens financiers, toute tentative d'une politique de conditionnement systématique des documents s'avère impossible.

Pour les **documents écrits**, il est recommandé de protéger tout document abîmé (reliure arrachée ou manquante, feuillets volants,...) ainsi que tout document nouvellement restauré. On trouve plusieurs types de conditionnement parmi lesquels le simple papier permanent, les pochettes, les boîtes de conservation (de formats standard ou sur mesure).

Dans la réalité, on constate que tous les documents abîmés conservés en région, aussi précieux soient-ils, ne font pas l'objet d'une mise en boîte systématique. Ainsi, une grande partie des collections de manuscrits des BMC de Douai et de Valenciennes dont l'état des reliures est parfois extrêmement fragilisé attendent un tel traitement⁹⁶. Il en est de même pour certains imprimés de la BM de Dunkerque qui, ayant souffert des dégâts occasionnés au cours de l'incendie de 1929, sont désormais dépourvus de reliure. Certains imprimés de la BM d'Avesnes-sur-Helpe, également dépourvus de reliure et dont des feuillets sont volants, sont maintenus par une simple ficelle.

Les périodiques : En théorie, s'ils ne sont pas reliés, ils doivent être placés dans des boîtes de conservation, telles que les boîtes *Cauchard*. Malheureusement, ce type de document, sans doute le plus fragile et le plus vulnérable n'est pas toujours conservé dans de telles conditions, du moins pour les établissements visités au cours de cet état des lieux. En effet, certains fonds sont conservés empilés et ficelés, protégés ou non par un papier kraft⁹⁷.

⁹⁵ Pour le conditionnement des documents patrimoniaux au cours des trois dernières années, voir **Volume 2, annexe 26**.

⁹⁶ Voir les photographies réalisées dans les BMC de Douai et Valenciennes.

⁹⁷ Ce mode de conservation est employé dans les BM d'Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Calais et à la BMC de Valenciennes.

Pour les **documents graphiques** de petite taille (excepté les plaques de verre), on préconise une protection individuelle pour chaque document, afin de le protéger des documents qui l'entourent. Même si tout les documents sont regroupés dans une seule pochette, il est impératif de les séparer les uns des autres, par exemple en les plaçant dans des pochettes en papier neutre, en polyester (type mylar), dans des chemises en papier permanent ou encore sous passes-partout. Pour les plus grands formats, on recommande une conservation sous chemise et toujours avec protection individuelle (par exemple : feuille de papier permanent entre chaque document).

Une fois de plus, ce n'est pas nécessairement ce que l'on trouve dans les établissements de la région. Les documents graphiques ne sont pas toujours protégés individuellement. Ainsi, on peut voir certains fonds d'estampes et autres documents iconographiques empilés, sans aucune protection⁹⁸. Ailleurs c'est l'absence de protection individuelle qui fait défaut⁹⁹. Certains fonds de cartes et plans de petits formats sont également conservés roulés¹⁰⁰ ou pliés¹⁰¹, non protégés.

Certains fonds photographiques souffrent également d'un mauvais conditionnement. Certaines photographies, à défaut d'être classées et conservées sous pochettes sont ainsi stockées en vrac dans des boîtes en carton ou en plastique¹⁰².

Le conditionnement des **plaques de verre** doit répondre à des exigences bien particulières. Ces dernières doivent être placées à la verticale, à raison d'une par

⁹⁸ A la bibliothèque d'Avesnes-sur-Helpe, les documents iconographiques sont superposés, placés dans un "caisson", sans aucune protection contre la poussière. Voir le questionnaire d'Avesnes-sur-Helpe, photo 10.

⁹⁹ On peut notamment citer l'exemple de la BM de Bourbourg où les documents graphiques, bien qu'en faible quantité étaient conservés pliés, placés les uns sur les autres, sans véritable conditionnement.

¹⁰⁰ A la BM de Béthune, par manque de place flagrant, les documents iconographiques sont stockés roulés. A Hesdin, certains des documents, bien que conservés dans un meuble à plans, sont conservés roulés.

¹⁰¹ On peut par exemple citer Bourbourg et Montreuil-sur-Mer.

¹⁰² C'est ce que j'ai pu voir à la BM du Cateau-cambrésis où, lors de ma visite, le fonds *Gaston Villain* était stocké dans une boîte en plastique. De même, à la BM de Maubeuge, les photographies sont conservées verticalement dans de petites boîtes en carton.

pochette en papier neutre. Le tout doit être rangé dans un meuble métallique. On ne note pas de réel problème de conditionnement pour ce type de document.

Enfin, certains **fonds d'archives** sont conservés dans des conditions inquiétantes, sans conditionnement spécifique¹⁰³.

Disposition des documents

Les deux facteurs que nous venons d'évoquer ne sont pas les seuls à être déterminants pour assurer un bon stockage des collections. On constate dans plusieurs bibliothèques, la présence de petites erreurs qui peuvent entraîner des dégradations plus ou moins importantes sur les documents.

Dans certains établissements, une grande partie des documents est mal disposée. Certains sont conservés inclinés, d'autres posés par tas excessifs sur les rayonnages¹⁰⁴, d'autres encore sont posés sur le dos ou encore fortement serrés¹⁰⁵ ou même pliés. Plusieurs rangées de documents peuvent également être stockées sur un même rayonnage¹⁰⁶. Un autre problème rencontré, celui de l'exposition prolongée de certains documents à la lumière, dont on connaît pourtant les méfaits¹⁰⁷.

En dépit de la présence de meubles à plans, des documents graphiques sont également mal conservés : posés sur le meuble, en attente d'être classés¹⁰⁸ ou encore dispersés dans les magasins¹⁰⁹.

¹⁰³ A la mairie de Condé-sur-l'Escaut, les archives sont stockées dans des conditions alarmantes. Remontant tout de même à la période du Moyen Age pour les plus anciennes, elles sont posées les unes sur les autres, sans aucune protection. Voir le questionnaire de Condé-sur-l'Escaut, photo 04.

¹⁰⁴ Par exemple, les revues conservées à la BM du Cateau-Cambrésis sont empilées de façon exagérée (sans doute par manque de mobilier).

¹⁰⁵ Je parle ici de la BM d'Hazebrouck où les imprimés sont extrêmement serrés. Il est même quelques fois très difficile de sortir un volume de l'étagère.

¹⁰⁶ C'est ce que l'on voit dans les bibliothèques du Cateau-Cambrésis et d'Avesnes-sur-Helpe. Voir le questionnaire du Cateau-Cambrésis, photo 05.

¹⁰⁷ Il en est ainsi de certains imprimés ouverts sous vitrines à Bergues et de photographies présentées exposées à la mairie de Montreuil-sur-Mer.

¹⁰⁸ C'est ce que l'on voit à la BMC de Roubaix, où une grande partie des affiches est stockée sur le meuble à plans.

¹⁰⁹ A la BM de Tourcoing, les estampes, faute d'être regroupées dans un meuble à plan, sont conservées en divers endroits de la bibliothèque.

Cette énumération ne se veut pas exhaustive. Elle est juste là à titre d'exemple, afin de montrer que de bonnes conditions de conservation passent aussi par la mise en place de gestes simples qui ne sont malheureusement pas encore appliqués systématiquement dans la région.

La conséquence directe de ce mauvais stockage est une dégradation physique possible des volumes. Ainsi, pour les documents mal conservés peut apparaître une déformation partielle (de la reliure par exemple) ou complète. Des documents pliés, roulés peuvent également se froisser ou pire encore s'arracher.

L'absence de conditionnement quant à lui est un véritable problème pour les établissements dépourvus de dépoussiérage régulier des collections¹¹⁰. Le questionnaire révèle que, par manque de temps et de personnel, seuls **12** des établissements visités (soit **46%**) peuvent assurer un entretien régulier des locaux (magasin et réserves) et des collections patrimoniales. **7** ont tout de même pu réaliser au moins un dépoussiérage au cours des trois dernières années, alors que d'autres n'ont jamais, ou presque, procédé à un nettoyage des locaux et des collections. Ces chiffres nous permettent ainsi de mieux comprendre la présence de poussière parfois importante au sein des locaux mais également sur le mobilier et sur les documents patrimoniaux non protégés¹¹¹.

2.2. TRAITEMENT MATÉRIEL - TRAITEMENT INTELLECTUEL

2.2.1. Des moyens insuffisants pour le traitement matériel des collections

Etat des collections

¹¹⁰ Pour le dépoussiérage des locaux dans les établissements visités, voir **Volume 2, annexe 27**.

¹¹¹ C'est le cas de certaines revues conservées à la BM du Cateau-cambrésis, voir le questionnaire du Cateau-cambrésis, photo 14.

Les documents patrimoniaux stockés en région sont dans des états de conservation assez variés. Si certains d'entre eux ne laissent apparaître aucun signe de vieillesse et des siècles qu'ils ont traversés (tels certains manuscrits enluminés dont l'éclat des fonds d'or et la qualité du parchemin n'ont pas changé), d'autres en revanche ont beaucoup souffert des intempéries et autres incidents qui ont pu se produire depuis plusieurs siècles.

Dans les collections patrimoniales détenues dans la région Nord - Pas-de-Calais, on constate des dégradations qui peuvent être communes à tous les types de documents, à savoir :

→ Un mauvais stockage : Les documents patrimoniaux ont beaucoup souffert (et souffrent encore aujourd'hui comme nous avons pu le voir) des mauvaises conditions de stockage des deux siècles précédents : des documents ont ainsi été endommagés et leur état s'est aggravé au fur et à mesure que passaient les années et qu'aucune intervention n'était pratiquée. Certains documents ou plutôt certains fonds ont ainsi été et sont encore aujourd'hui victimes de la poussière.

→ Les incendies : à maintes reprises, ils ont ravagé les collections entières des bibliothèques. Lorsque les documents n'ont pas été emportés par les flammes, ils en sont sortis extrêmement fragilisés. Certains des fonds conservés encore aujourd'hui, témoignent de ces désastres¹¹².

→ Les infestations : déjà évoquée dans ce rapport, les infestations constituent une grave source de dégradation des collections si, une fois détectées, elles ne sont pas rapidement traitées.

¹¹² Je fais par exemple référence ici à toute une partie d'imprimés possédés par la BMC de Lille mais aussi aux collections de la BM de Dunkerque, parmi lesquels des incunables, qui ont véritablement été fragilisés (absence de reliure, détérioration du papier...) à la suite de l'incendie de la bibliothèque en 1929.

A côté de ces problèmes communs à toutes collections, il existe d'autres sources de dégradations, cette fois spécifiques à chaque catégorie de document¹¹³ :

→Les manuscrits, incunables et imprimés : dans la région, on constate que ces documents sont quelquefois victimes d'une fragilisation des reliures. Ces dernières peuvent être arrachées, cassées, ou manquantes¹¹⁴.

Un autre problème concerne le corps du texte des documents manuscrits. Certains sont en danger de disparition. Ecrits avec des encres ferro-galliques, dont le pouvoir destructeur n'est plus à démontrer, certains documents de fonds particuliers¹¹⁵, sont en train de s'autodégrader de façon rapide.

→Les périodiques : une partie d'entre eux souffre de la mauvaise qualité de leur support, de l'acidité du papier. Les conséquences observées sont un jaunissement et une fragilisation des papiers qui deviennent cassants...

Des volumes reliés sont dans un mauvais état de conservation : les reliures sont arrachées, et certains ne sont plus du tout prêtés à la consultation.

→Les documents graphiques : ils souffrent de problèmes divers. Certains sont extrêmement sales, tâchés, chiffonnés, arrachés... Ces problèmes qui sont récurrents, sont principalement liés à une certaine forme de négligence des professionnels au cours des décennies précédentes. Pour simple preuve, il suffit d'évoquer le cas de Valenciennes où Mme Dion avait retrouvé, à même le sol, un fonds entier d'estampes empilées, qui étaient restées là sans protection particulière.

*Restauration des collections*¹¹⁶

¹¹³ Pour le détail de l'état de conservation des collections, voir dans le cédérom le questionnaire de chaque établissement.

¹¹⁴ C'est le cas des manuscrits médiévaux conservés à la BMC de Douai ainsi qu'à celle de Valenciennes. Voir les questionnaires de Douai, photos 02 et 03 et Valenciennes, photos 01 et 02. C'est aussi le cas des incunables et de certains imprimés de la BM de Dunkerque.

¹¹⁵ Tel les fonds *Desbordes-Valmore* et *Théophile Bra* de la BMC de Douai qui, constitué de plusieurs milliers de feuillets manuscrits, sont en train de se dégrader de façon considérable.

¹¹⁶ Voir **Volume 2, annexe 28**.

Même si d'une manière globale les collections patrimoniales conservées en région sont dans un état de conservation correct, une bonne partie d'entre elles est dégradée de façon plus ou moins importante. Or des restaurations sont envisageables dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il s'agit de documents antérieurs au 19^e siècle (ne souffrant pas d'une acidification du papier).

Malheureusement le questionnaire a révélé que les campagnes de restauration, si l'on peut véritablement parler de "campagnes de restauration"¹¹⁷, sont faibles.

En effet, sur les 26 établissements étudiés dans cet état des lieux, seuls 11 ont fait restaurer certains de leurs documents au cours des quatre dernières années (42 %). On a 6 établissements pour lesquelles les dernières restaurations de documents patrimoniaux sont antérieures à l'année 2000 (soit 23 %) et les 9 restants n'ont jamais faits restaurer de documents patrimoniaux (34 %). Seules les bibliothèques municipales classées et la bibliothèque de Saint-Pol-sur-Ternoise réalisent ce que l'on peut véritablement appeler des campagnes de restauration, à intervalles réguliers et plus ou moins rapprochés.

Pour toutes les restaurations réalisées, beaucoup ont fait appel à des prestataires privés. Seule la BMC de Roubaix qui dispose d'un atelier de reliure dans ses locaux et d'un restaurateur professionnel peut assurer elle-même une partie des restaurations qu'elle doit effectuer.

Il s'agit le plus souvent de restaurations épisodiques, entreprises en fonction de l'état de certains documents, mais surtout en fonction des budgets annuels destinés à ces campagnes.

*Politique de substitution*¹¹⁸

¹¹⁷ En effet, les informations recueillies dans le questionnaire révèlent que, dans la majorité des cas, les restaurations ne sont pas menées de façon régulière. Il a donc été impossible de faire des comparaisons de budgets de restauration d'une année sur l'autre.

¹¹⁸ En raison de l'absence d'homogénéité dans les réponses apportées aux questions *Budgets des campagnes de microfilmage des quatre dernières années* et *Budgets des campagnes de numérisation des quatre dernières années*, les réponses ne seront pas traitées.

La reproduction d'un document, qu'elle passe par le microfilmage ou par la numérisation, assume deux fonctions : d'une part, elle permet de préserver tout document original ainsi que son contenu lors de destruction du support et d'autre part, elle offre la possibilité de pouvoir consulter un document. Elle joue donc un double rôle : celui de la conservation et de la diffusion.

Par le biais de ces deux méthodes de reproduction, on peut également compléter des collections lacunaires (reproduction de numéros voire de collections entières manquantes¹¹⁹). Malheureusement, le questionnaire met en évidence que de telles pratiques de reproduction ne sont pas monnaie courante dans la région.

Il semble en effet que sur les **26** établissements visités au cours de cet état des lieux, seuls **11** ont déjà procédé à des campagnes de microfilmage¹²⁰. Sur ces 11 bibliothèques, seules 7 ont procédé à des microfilmages au cours des trois dernières années.

Les travaux de microfilmage réalisés dans les établissements visités touchent différents types de documents. Au début des années 1990, l'institut de Recherche et d'Histoire des Textes (CNRS) avait réalisé un important travail de microfilmage. Par cette technique, tous les fonds importants de manuscrits médiévaux conservés dans la région (à savoir les BM d'Arras et Saint-Omer ainsi que les BMC de Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Douai, Lille et Valenciennes) ont été reproduits.

Aujourd'hui, les bibliothèques microfilment la presse locale ancienne. Ainsi à Roubaix, une politique de substitution a été menée : le fonds de presse locale extrêmement lacunaire a été reconstitué par microfilmage de périodiques originaux conservés en d'autres lieux (bibliothèques de la région, BnF,...). Les BM de Tourcoing et Cambrai ont réalisé et réalisent encore aujourd'hui des campagnes de microfilmage des collections de presse locale. Ailleurs, ce sont des documents

¹¹⁹ La bibliothèque Municipale Classée de Roubaix, dépourvue d'une grande partie de sa presse locale, a reconstitué sa collection par le biais de campagnes de microfilmages.

¹²⁰ Pour la liste des établissements correspondants, voir **Volume 2, annexe 29**.

patrimoniaux variés qui sont microfilmés : des documents écrits et iconographiques à Lille, des documents d'archives à Aire-sur-la-Lys¹²¹.

En ce qui concerne la numérisation, 9 établissements y ont eu recours au cours des trois dernières années. Elle touche tous les types de documents patrimoniaux. Ainsi, un plan de numérisation systématique de l'iconographie contenue dans les manuscrits conservés en région est actuellement réalisé par l'IRHT - CNRS.

Les bibliothèques numérisent également les documents graphiques de toutes sortes : estampes, photographies¹²²...

Dans la région, très peu d'établissements disposent de matériel pour procéder à la numérisation de leurs documents. Sur les 9 établissements ayant procédé à des reproductions de documents par numérisation, seules les BM d'Avesnes-sur-Helpe, Lille, Saint-Omer, Valenciennes ainsi que la mairie de Montreuil-sur-Mer disposent de matériel et n'ont donc pas eu à faire appel à un prestataire privé. Cependant, le type de matériel utilisé ne convient pas toujours, les résultats obtenus sont mitigés¹²³. Dans certains cas, il serait donc préférable de faire appel à un prestataire privé.

2.2.2. Un retard évident dans le traitement intellectuel¹²⁴

Dans la région Nord - Pas-de-Calais, le traitement intellectuel effectué sur les collections patrimoniales, qu'il s'agisse de documents anciens ou plus récents, de documents écrits ou graphiques, est mené de façon très inégale. De l'estampillage au catalogage en passant par le travail d'inventaire systématique des fonds, le

¹²¹ Travail rendu possible grâce à l'aide des Archives Départementales du Pas-de-Calais.

¹²² C'est notamment le cas à la BMC de Valenciennes.

¹²³ La qualité de ce matériel ainsi que la qualité des résultats obtenus n'est pas toujours la même. En effet, la reproduction des périodiques locaux d'Avesnes-sur-Helpe, réalisée par un retraité sur simple appareil photo numérique offre une qualité qu'il n'est pas envisageable de comparer avec les travaux effectués par des établissements, tels Valenciennes, disposant d'un matériel perfectionné.

¹²⁴ Pour le traitement intellectuel des collections, voir **Volume 2, annexe 30**.

questionnaire a pu révéler qu'un important travail dans ce domaine était encore à faire.

Traitement initial

Toute collection dont est dépositaire ou propriétaire une bibliothèque doit faire l'objet d'un traitement matériel et intellectuel en plusieurs étapes. La première d'entre elles, l'**estampillage**, consiste à apposer le cachet de la bibliothèque sur tous les documents afin d'indiquer qu'elle en est possesseur. Cette étape est primordiale puisqu'elle permet de dissuader des vols de document mais n'est malheureusement pas à réalisée de façon systématique. Cette étape est concomitante à l'enregistrement des documents entrants sur un registre d'inventaire.

Dans la région, on observe trois cas de figures concernant l'avancée de ce traitement initial. En effet, seuls **6** des établissements visités ont estampillé et inventorié l'intégralité de leurs collections (soit 23 % des établissements visités). **17** ont estampillé et inventorié une partie plus ou moins importante de leurs collections patrimoniales (soit 66 %) et **2** n'ont encore effectué aucun traitement initial.

Il faut également savoir que les inventaires papiers qui se trouvent au sein de certains des établissements visités peuvent se révéler obsolètes. En effet, datant de plusieurs dizaines d'années, certaines de ces listes ne correspondent plus exactement à ce que les bibliothèques possèdent encore aujourd'hui : des documents ont été volés, d'autres ont disparus...¹²⁵

Il est donc plus que temps de terminer ce travail initial, car le retard pris au fil du temps est considérable pour certains établissements de la région et tout document non estampillé et non inventorié est à considérer comme perdu.

Le catalogage

¹²⁵ Je pense notamment aux inventaires papiers des bibliothèques d'Avesnes-sur-Helpe et d'Hesdin.

Enfin, le catalogage des documents, étape indispensable au traitement intellectuel des fonds, permet d'identifier un document. Il s'agit donc d'une étape fondamentale, qui permet à un document patrimonial d'être localisable et exploitable. Le questionnaire a malheureusement mis en évidence que la plupart des fonds patrimoniaux de la région n'ont pas encore été catalogués.

Il semble que 17 des 25 établissements pris en compte dans l'étude ont réalisé le catalogage d'une partie plus ou moins importante de leurs collections. 7 autres établissements n'ayant réalisé aucun catalogage de leurs collections patrimoniales (ce qui représente tout de même 26% des établissements visités). Seules les bibliothèques de Bourbourg et de Saint-Pol-sur-Ternoise ont catalogué l'intégralité de leurs collections.

Ce constat bien qu'alarmant montre tout de même une évolution sur celui présenté par Louis Desgraves de 1982. En effet, plusieurs catalogues ont vu le jour : entre autre des catalogues de manuscrits, de périodiques et d'imprimés, certains d'entre eux ayant même été publiés¹²⁶. Seule une partie des documents de la région est répertoriée dans des catalogues collectifs nationaux : CGM (11 fonds), *Répertoire des manuscrits français littéraires du 20^e siècle* (5 fonds), Catalogue régional des incunables de bibliothèques publiques¹²⁷ (7 fonds), Catalogue régional des fonds musicaux anciens¹²⁸ (3 fonds), Corpus photographique des manuscrits enluminés - IRHT (5 fonds) et BMR/CCFr (3 fonds)¹²⁹.

Néanmoins, lorsque l'on se tourne vers les documents graphiques qui constituent, ne l'oublions pas une part extrêmement importante de notre patrimoine régional, le

¹²⁶ On peut par exemple citer le *Catalogue des Imprimés 16^e-17^e siècles de la bibliothèque Municipale de Tourcoing* édité par ACCES en novembre 1988, suivi du *Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque Municipale de Roubaix*, édité en avril 1988.

¹²⁷ BARBIER (F.) & DEGENNE (J.), *Catalogue des incunables conservés dans les bibliothèques de la région Nord - Pas-de-Calais*, Villeneuve d'Ascq, 1980.

¹²⁸ Schmitt (L.), Borgus (R.) & Candeille (E.), *Catalogue des fonds musicaux 1600-1800 conservés en Nord - Pas-de-Calais*, Lille 1997.

¹²⁹ Pour le détail, voir le questionnaire de chacun des établissements visités (cédérom).

retard est encore plus grand. Le travail d'inventaire n'y est pas systématiquement réalisé, et le catalogage de tels documents est assez rare¹³⁰.

De plus, trop peu de ces catalogues réalisés sont facilement accessibles au plus large public. Qu'ils soient individuels ou collectifs, trop peu d'entre eux sont informatisés. Dans la région, seules 6 bibliothèques ont partiellement informatisé leur catalogue, 5 l'ayant informatisé entièrement¹³¹.

2.2.3. Le personnel affecté à la gestion de ces collections

Les problèmes que nous venons d'évoquer, tant sur le plan du traitement matériel que sur le plan du traitement intellectuel des collections, sont à mettre en lien direct avec les problèmes spécifiques liés au personnel. En effet, dans les établissements visités, deux problèmes sont récurrents : le manque flagrant d'employés qualifiés affectés à ce secteur ainsi que l'insuffisance de formations initiales et continues dans le domaine du PEG.

Manque de personnel qualifié

D'après le questionnaire, plus de 600 employés¹³² travaillent dans les 25 établissements visités. Sur ces 600 personnes, il semble que seulement 1/12^e (soit 54 personnes) est affecté à la gestion des collections patrimoniales. Si 21 d'entre elles se consacrent au PEG à temps plein, 33 y travaillent à temps partiel¹³³. La moyenne régionale d'employés affectés à la gestion de ces collections est de 0,84 personnes à

¹³⁰ Pour preuve, on peut rappeler que des valeurs quantitatives exactes pour ces documents n'ont pu être apportées par les établissements que très rarement.

¹³¹ Il s'agit des BM de Bourbourg, Calais, Dunkerque et des BMC de Roubaix et Valenciennes.

¹³² Ce chiffre de 600 employés ne correspond qu'aux seuls salariés des 21 bibliothèques visitées. Il faut donc y ajouter ceux présent dans les 4 mairies étudiées au cours de cet état des lieux.

¹³³ Voir **Volume 2, annexe 31**.

temps plein et **1,27** personnes à temps partiel. C'est peu au vu de l'immensité du travail qu'il y a encore à faire dans ce domaine. Mais plus grave encore est de constater que pour **4** des établissements visités, aucune personne n'est affectée à la gestion de ces collections.

Dans la réalité, le nombre de salariés affectés à ce secteur n'est pas fixe, on note des variations plus ou moins importantes. En moyenne, on passe de **1 à 2** personnes pour les BM à **3, 4** voir **5** employés pour les BMC¹³⁴.

Les employés affectés à ce service sont de corps et de grades variés¹³⁵. La répartition est la suivante :

→ **Employés de catégorie C**¹³⁶ : 55,5 %, dont 18,5 % à temps plein et 37 % à temps partiel,

→ **Employés de catégorie B**¹³⁷ : 16,7 %, dont 9,3% à temps plein et 7,4 % à temps partiel,

→ **Employés de catégorie A**¹³⁸ : 13%, dont 5,5 % à temps plein et 7,5 % à temps partiel,

→ **Autres**¹³⁹ : 14,8 %, dont 5,5 % à temps plein et 9,3 % à temps partiel.

Pour preuve de ce manque de personnel, sur les 26 établissements visités, **18** estiment nécessaire la création de postes nouveaux affectés à ce domaine (**3** pensent que non et **4** ne se prononcent pas)¹⁴⁰. Parmi les tâches que devrait accomplir ce nouveau personnel, les professionnels citent majoritairement le traitement intellectuel des collections (inventaire, indexation et catalogage) qui est demandé par **70,59 %** des 17 établissements, l'animation et la valorisation des collections demandé par **29,41 %**, puis le dépoussiérage ou encore la gestion complète des collections.

¹³⁴ A la BMC de Douai, on constate qu'il n'y a que 2 employés, dont 1 seul à temps plein.

¹³⁵ Voir **Volume 2, Annexe 32**.

¹³⁶ Agents du Patrimoine et Agents administratifs.

¹³⁷ Assistants et assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

¹³⁸ Bibliothécaires et Conservateurs.

¹³⁹ Contractuels, CEC, Bénévoles, Conservateur de Musée.

¹⁴⁰ Voir **Volume 2, annexe 33**.

Manque de formation :

Le manque de personnel est donc indéniablement une des causes du retard accumulé dans le domaine du traitement des collections patrimoniales. Néanmoins, un autre problème, celui de la formation professionnelle, est un véritable frein à toute tentative de travail sur ces collections.

Que ce soit dans le domaine de la conservation, ou dans celui du traitement matériel et intellectuel des collections, les formations initiales et continues apportant les bases, les méthodes et les réflexions à adopter face à de tels documents semblent vraiment faire défaut.

Il semble en effet que sur les 54 employés affectés à la gestion de ces collections, seuls 23 ont reçu une formation initiale spécifique au domaine du patrimoine écrit¹⁴¹, ce qui représente moins de la moitié des professionnels affectés à ce secteur. Et seuls 10 d'entre eux, soit 1/5^e, ont bénéficié, depuis cinq ans, d'une formation continue dans le domaine du PEG¹⁴².

Ainsi quand il faut faire face à des besoins de conditionnement, d'entretien ou à de petites réparations certains professionnels ne savent pas quoi faire. A fortiori, face à un sinistre ou face à une infestation des collections.

Toutes ces tâches liées à la conservation et au traitement matériel des collections, pour lesquelles les formations théoriques et pratiques font défaut, sont donc encore aujourd'hui perçues comme difficiles par une partie des professionnels travaillant sur ces collections.

Il est également capital de sensibiliser l'ensemble des professionnels à ce domaine. On constate en effet que dans certains établissements, le déficit en connaissance et l'absence de sensibilisation peut se traduire par une forme de désintérêt pour les

¹⁴¹ La formation initiale est principalement le CAFB – Livre Ancien.

¹⁴² Voir **Volume 2, annexe 34.**

collections patrimoniales, et même parfois par des actes dont les conséquences pour les collections peuvent être néfastes¹⁴³.

Dans le domaine du traitement intellectuel, ce besoin de formation est également sensible. Le catalogage des documents patrimoniaux requiert une compétence scientifique particulière qui n'est pas toujours disponible : le manque de formation peut alors entraîner un non-catalogage.

La double problématique rencontrée au niveau du personnel des bibliothèques et des mairies est donc un véritable frein. Par manque de spécialisation, les employés ne savent souvent pas comment agir pour résoudre un problème posé, qu'il soit d'ordre matériel ou intellectuel. Par manque de personnel, certains fonds ne sont traités que lentement, tandis que d'autres, là où aucune personne n'est affectée, ne sont pas traités du tout.

Il suffit donc simplement d'additionner ces deux facteurs pour comprendre pourquoi l'avancée du traitement des collections patrimoniales en région Nord - Pas-de-Calais est aussi lente.

2.3.LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS

Une politique de conservation, d'acquisition et de traitement des collections patrimoniales n'a véritablement de sens que si elle est accompagnée d'une réelle exploitation des documents. Cette exploitation passe à la fois par la consultation des collections par les usagers (chercheurs, universitaires et large public) ainsi que par la mise en place de manifestations régulières ou ponctuelles de valorisation de ces fonds.

¹⁴³ Ainsi, à Hazebrouck, le personnel n'attache aucun intérêt ces collections, au point de faire sa "pause cigarette" dans la salle de conservation.

2.3.1. La communication des collections

La consultation de collections patrimoniales par les usagers est conditionnée par plusieurs facteurs parmi lesquels figurent le signalement des collections patrimoniales au sein des établissements possesseurs ainsi que les modalités de consultation (horaires d'ouverture, lieu et conditions de consultation).

Pour qu'un document soit demandé à la consultation, il faut obligatoirement que le lecteur en connaisse l'existence, il faut donc que sa présence soit indiquée au sein de l'établissement détenteur. Néanmoins, il semble que dans la région, la présence de fonds patrimoniaux, que ce soit au sein des bibliothèques ou des mairies, ne soit pas systématiquement mise en évidence. En effet, sur les 26 établissements pris en compte dans cet état des lieux, le questionnaire a révélé que la présence d'un fonds patrimonial est indiquée de façon précise pour seulement moins de la moitié d'entre eux.

Les horaires d'ouvertures constituent également un facteur déterminant¹⁴⁴. Dans la majorité des cas, les horaires d'ouvertures sont assez souples et permettent donc à un maximum de personnes d'aller consulter un document. En effet, **54 %** des établissements sont ouverts pendant plus de 30 heures par semaine et **19 %** des fonds sont consultables sur rendez-vous. En revanche, on constate qu'à l'inverse, **5** fonds ne sont ouverts que 20 heures par semaine au maximum.

On note également quelques déséquilibres puisque certains fonds d'importance moyenne sont ouverts au public plus de 40 heures par semaine¹⁴⁵ tandis que d'autres, dont les collections sont plus riches et plus abondantes ne le sont que pendant 13h30 par semaine¹⁴⁶.

¹⁴⁴ Pour la répartition des établissements selon les heures d'ouvertures de consultation des fonds patrimoniaux, voir **Volume 2, annexe 35**.

¹⁴⁵ Il s'agit de la bibliothèque municipale d'Avesnes-sur-Helpe, où les horaires d'ouverture des collections patrimoniales sont de 41h/semaine.

¹⁴⁶ Il s'agit du fonds patrimonial d'Arras, ouvert 13h30/semaine.

Enfin, la consultation des documents en elle-même s'effectue plus ou moins facilement. Tout d'abord, concernant le **lieu de consultation**¹⁴⁷, on note que seuls **12** des établissements visités disposent d'une salle spécifique à la consultation des collections patrimoniales. Dans les autres établissements, les documents sont consultés soit dans la salle de lecture publique (pour **8** des bibliothèques visitées) ou dans les espaces internes, bureaux du personnel ou magasin de conservation des collections (pour les **6** établissements restants).

Par ailleurs les mesures prises lors la consultation d'un document par un lecteur sont plus ou moins strictes. Alors que **23** des établissements visités laissent libre la consultation de tous leurs documents patrimoniaux, les **3** autres (Douai, Saint-Omer et Tourcoing) n'autorisent qu'un accès restreint à certains documents, jugés trop précieux ou trop fragiles¹⁴⁸.

Dans tous les cas, les établissements prennent des mesures de précaution lors d'une consultation : surveillance, demande de justificatif d'identité, utilisation de fantôme, de lutrin, de gants, de crayon à papier, ...

2.3.2. Les opérations menées

Sensibiliser et faire connaître tous ces documents au plus large public doit être un des principaux objectifs des établissements détenteurs de collections patrimoniales. Dans la pratique, cela est possible grâce à la mise en place de manifestations, opérations uniques ou régulières, de courte durée ou pouvant se dérouler sur une longue période. Dans la région, le questionnaire a montré que de telles manifestations existaient mais que leur fréquence différait d'un établissement à l'autre.

¹⁴⁷ Pour la répartition des établissements en fonction des lieux de consultation des collections patrimoniales, voir **Volume 2, annexe 36**.

¹⁴⁸ Pour ces établissements, un justificatif de recherche est exigé.

Une valorisation par l'écrit

Certaines démarches de valorisation du patrimoine en région passent par un support écrit. En effet, quelques-unes des bibliothèques visitées ont réalisé des plaquettes de présentation de leurs collections à destination des usagers. De contenu plus ou moins détaillé, ces fiches signalétiques peuvent contenir différentes informations : horaires d'ouverture et conditions de consultation pour certaines, histoire et diversité des fonds pour d'autres. Toutefois, cette opération n'est réalisée que par une très faible minorité d'établissements¹⁴⁹.

Des publications nationales ont également permis de mettre en lumière ces collections trop peu connues du grand public. On peut ainsi faire référence à la collection *Patrimoine des bibliothèques de France*¹⁵⁰ parue en 1995 grâce à la participation de la fondation des banques CIC pour le Livre, dont le contenu assez généraliste a permis d'initier un maximum de lecteurs au domaine du PEG. On peut également citer *Le Moyen Age en lumière*, ouvrage réalisé grâce à ce même partenariat, qui a connu un retentissement national important¹⁵¹.

Néanmoins, la valorisation de ces collections se manifeste de façon beaucoup plus vive par des animations variées. Elles se regroupent en deux grands ensembles à savoir les opérations isolées ou régulières de courte durée et les opérations, de plus grande envergure, inscrites dans la durée.

Les opérations régulières ou isolées de courte durée

¹⁴⁹ Parmi les établissements réalisant une fiche signalétique, on peut citer la BMC de Lille qui a publié le "Règlement régissant la consultation des collections patrimoniales" à destination des usagers mais aussi la plaquette de présentation de la BM de Saint-Omer intitulée "*Les collections patrimoniales de la bibliothèque de Saint-Omer*" qui présente de façon générale les collections, leur histoire et leur quantité, le tout accompagné de quelques reproductions.

¹⁵⁰ MCC – DLL, Paris, 1995.

¹⁵¹ MCC – DLL, *Le Moyen Age en Lumière*, Paris, 2002. Ce livre s'est vendu à plus de 30 000 exemplaires et les versions numériques ont atteint les 20 000 exemplaires.

Ces opérations de faible durée touchent plusieurs types de publics. Par le biais de visites pédagogiques, d'ateliers créatifs et de classes patrimoine¹⁵², les bibliothèques tentent par exemple de sensibiliser le public scolaire.

Pour le public adulte, certaines bibliothèques ont mis en place des cycles de présentation de documents. Ces "exposés" d'une heure environ sont pris en charge par le personnel de la bibliothèque mais peuvent aussi être dirigés par des intervenants extérieurs, tels que les universitaires, les chercheurs...¹⁵³. Les touristes sont également sensibilisés à ce patrimoine écrit et graphique régional car certaines BMC de la région sont intégrées dans le circuit des visites touristiques de leur ville¹⁵⁴. Toutes ces manifestations servent véritablement à assurer la notoriété des collections patrimoniales en région. Cependant, d'après le questionnaire, il semble que plus du tiers des établissements étudiés (**10/26**) ne réalisent aucune de ces manifestations de courte durée¹⁵⁵, **7** ne réalisent que des activités destinées aux enfants et **2** des activités spécifiques au public adulte¹⁵⁶.

Manifestations inscrites dans la durée : les expositions

Les expositions constituent un des plus importants outils de valorisation des collections patrimoniales puisqu'elles permettent de faire connaître les trésors cachés des bibliothèques au plus large public. Les expositions organisées dans la région sont de trois sortes. Tout d'abord, on peut trouver de petites expositions "régulières",

¹⁵² Sur le sujet, voir l'article concernant les classes patrimoines à Roubaix sur le portail régional Eulalie : www.eulalie.fr. En voici un extrait : "Les classes patrimoine ont bénéficié d'une grande faveur et certaines bibliothèques ont engagé une action pédagogique en liaison avec des enseignants afin de rendre le patrimoine accessible aux plus jeunes et leur permettre ainsi de comprendre le passé".

¹⁵³ A Valenciennes, l'opération se présente sous le Titre *Une Heure - une estampe, Une heure – un livre*, etc. A Cambrai, cette opération, mise en place il y a un peu moins d'un an et demi, s'intitule *Une heure - une œuvre*. Devant la réussite de cette action, ce projet a été renouvelé pour l'année 2004-2005.

¹⁵⁴ Ainsi, Valenciennes a participé à de telles opérations. Désormais, c'est la BMC de Douai qui a accepté d'être inscrite dans les visites touristiques le dimanche une fois par trimestre, temps pendant lequel certaines pièces du fonds sont présentées aux visiteurs.

¹⁵⁵ Ce chiffre n'inclut pas les établissements réalisant des expositions (qui seront traitées juste après) ni ceux mettant en place des conférences ou journées d'études à l'occasion d'une exposition.

¹⁵⁶ Pour la répartition des établissements en fonctions des types d'activités mis en place, voir **Volume 2, annexe 37**.

rapides présentations sous vitrines de quelques pièces patrimoniales (imprimés, photographies, cartes postales...) ¹⁵⁷.

On trouve également des expositions plus conséquentes, qui ont nécessité un temps de travail important et la participation d'une équipe de travail. Ces expositions, du fait du nombre souvent important de pièces qui y sont présentées, sont généralement installées dans une salle d'exposition spécifique.

Enfin, peuvent quelques fois être organisées de très grosses manifestations dont le point central est une exposition autour de laquelle prend place tout un ensemble d'actions : ateliers pour les publics scolaires, cycle de conférence, journée d'étude, concert, pièce de théâtre, etc. Ce type de manifestation a une très grande portée et touche un maximum de publics (professionnels, chercheurs, scolaires, familles...) ¹⁵⁸

Lorsque l'on regarde les chiffres qui se dégagent du questionnaire PAPE, on se rend compte que dans la région trop peu d'établissements organisent des expositions régulièrement, quelle que soit leur ampleur. Il semble en effet que seuls **5** établissements ont organisé au moins une exposition par an depuis l'année 2000. **4** ont monté 3 à 4 expositions entre les années 2000 et 2004, **7** en ont monté 1 ou 2 entre ces mêmes années et **plus du tiers** n'ont monté aucune exposition depuis l'année 2000 (soient 10 des établissements visités). Ces expositions ont traité des thèmes très diversifiés pouvant être généralistes, sur des points précis, des personnalités locales... ¹⁵⁹

¹⁵⁷ A Roubaix, cette manifestation est intitulée "Fonds de poche". Tous les mois, quelques pièces de la bibliothèque, traitant d'une thématique commune, sont exposées sous vitrines. Dans d'autres bibliothèques, tels que Valenciennes ou Saint-Omer, des documents patrimoniaux sont également mis sous vitrine et présentés au public.

¹⁵⁸ On peut tout de mêmes évoquer quelques uns de ces projets menés en région. A Roubaix, plusieurs manifestations ont été organisées autour du thème *Un siècle de presse Roubaisienne* de mars à mai 2004 : exposition, ateliers pour les enfants, journée d'étude dont l'intitulé était "La conservation et la valorisation de la presse locale et régionale en France et en Europe". En 2004 toujours, à Tourcoing, une manifestation intitulée *Sur les pas du Caporal DELROEUX* mêlait expositions, pièce de théâtre, projection de films ou encore lectures.

¹⁵⁹ Pour les expositions réalisées dans les bibliothèques de la région, voir le questionnaire de chaque établissement (Cédérom).

Après avoir exploité les documents par le biais d'une exposition, il est tout aussi important de travailler au "prolongement", au souvenir de cette manifestation. Les catalogues d'expositions y jouent un rôle irremplaçable : *"Il est aberrant pour l'esprit de disperser à nouveau ce qui a été rassemblé avec autant de soin. Le catalogue perpétue le rassemblement, transforme l'éphémère en quelque chose de durable, et qui ne sera pas à refaire"*¹⁶⁰.

Les catalogues d'exposition ne sont pas systématiquement réalisés à chaque nouvelle exposition. Bien au contraire, il semble que seul 27% des établissements du Nord - Pas-de-Calais ont réalisé au moins un catalogue d'exposition¹⁶¹.

Les manifestations nationales

Les bibliothèques profitent également de certaines manifestations nationales pour réaliser des opérations de valorisation de leurs collections. D'après le questionnaire, les manifestations auxquelles ont déjà pris part certaines bibliothèques de la région sont : Le mois du patrimoine écrit (Septembre-Octobre), les journées du Patrimoine (en septembre), Lire en fête (en octobre), Le printemps des poètes (en mars) et Bohémia Magica. Seules 13 établissements ont déjà participé au moins à une de ces opérations¹⁶².

Les nouveaux moyens de communication

Aujourd'hui, cette valorisation doit aussi passer par de nouveaux supports en plein développement, tels que les cédéroms, les DVD et Internet. Pour le moment, seules deux BMC réalisent des cédéroms à l'occasion d'expositions¹⁶³.

Pour accroître la notoriété de ces collections, un des objectifs à atteindre dans les années à venir sera de réaliser la mise en ligne d'une banque d'image, d'un accès aux catalogues et d'expositions virtuelles. L'étude a montré qu'aujourd'hui seuls 23% des

¹⁶⁰ MCC – DLL, *Conservation et Mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises* Villeurbanne, 1983, p. 222.

¹⁶¹ Voir **Volume 2, annexe 38**.

¹⁶² Voir **Volume 2, annexe 39**.

¹⁶³ Il s'agit des BMC de Cambrai et de Lille.

établissements de la région possèdent un site Internet sur lequel le public peut trouver des informations en rapport avec ces collections patrimoniales. C'est peu, vu l'engouement général qui se manifeste et la forte utilisation de ces nouveaux moyens de communication.

Il est donc nécessaire de travailler à l'amélioration de ces éléments afin de permettre une plus grande portée, une plus grande diffusion de ces collections.

A l'échelle nationale, l'IRHT réalise un important travail de diffusion de l'iconographie contenue dans les manuscrits conservés dans chacune des bibliothèques des régions de France. Ces reproductions sont accessibles à l'adresse www.enluminure.culture.fr. Pour notre région, on peut actuellement y trouver des pièces conservées dans les bibliothèques municipales de Cambrai, Douai, Valenciennes. Dans les années à venir, les fonds d'autres BM, telle la BMC de Boulogne-sur-Mer et encore d'autres viendront nourrir cette banque d'images.

2.3.3. Les difficultés rencontrées

Comme nous venons de le voir, toutes ces manifestations aux répercussions positives à la fois sur la fréquentation de la bibliothèque mais aussi sur le prestige de la ville, de la région, restent insuffisantes dans le Nord – Pas-de-Calais. Cet état des faits s'explique par plusieurs causes qu'il est bon de mentionner. A la question *Quels obstacles rencontrez-vous dans la conception ou la mise en œuvre d'opérations concernant le patrimoine écrit ?*, quatre réponses sont revenues de façon récurrente.

→ 7 établissements ont exposé le problème lié au manque de personnel. Une exposition réussie repose essentiellement sur un travail sérieux mené par une équipe pendant une longue période. Hélas, comme nous l'avons déjà vu précédemment, le personnel spécialisé dans le domaine du PEG fait défaut dans les

bibliothèques, et il est donc difficile de pouvoir concilier valorisation et traitement des collections.

→ 5 établissements citent le problème du manque de temps –problème lié de très près à celui du personnel. En effet, si l'on manque de temps, c'est bien souvent parce que le travail à réaliser est trop important par rapport au nombre d'employés dont on dispose !

→ 6 établissements mentionnent le manque de moyens financiers. Il s'agit là d'un des facteurs déterminants dans l'organisation d'une exposition, puisque c'est de ces moyens financiers que vont dépendre la mise en place d'une exposition, les moyens de communication déployés pour cette exposition, la réalisation d'un catalogue...

→ Enfin, 4 établissements soulèvent les problèmes liés à l'équipement. Le questionnaire a en effet révélé que seules 65% des établissements disposent de matériel d'exposition, 27% disposent d'un atelier photographique et 15% ont à leur service un banc de numérisation. L'étude a également montré que 58% des établissements ne disposent pas de salle d'exposition.

Les informations concernant les principaux moyens de valorisation disponibles pour chacun des établissements visités ont été réunies dans un tableau¹⁶⁴. Chaque établissement a reçu une appréciation sur "la variété du matériel de valorisation" dont il dispose. Lorsque aucun des indicateurs n'est mauvais, les moyens de valorisation disponible par l'établissement sont excellents. A l'inverse, tous les indicateurs mauvais équivalent à une absence de moyen de valorisation au sein d'un établissement.

Voici les résultats obtenus :

Les moyens de valorisation disponibles sont dits excellents pour 2 des établissements visités,

¹⁶⁴ Voir Volume 2, annexe 40.

Ils sont bons pour 6 d'entre eux,
Ils sont corrects pour 4 d'entre eux,
Ils sont insuffisants pour 5 d'entre eux,
Ils sont absents pour les 9 derniers.

Le bilan de la politique de valorisation de ces collections est à ce jour mitigé. Si certains ont su tirer profit de leurs fonds patrimoniaux en mettant en place des actions pédagogiques et expositions régulières faisant ainsi venir des publics déjà conquis et des publics nouveaux, d'autres en revanche, sans doute de part des contraintes qu'ils ne peuvent dépasser, se voient dans l'obligation de laisser leurs collections dormir dans les magasins.

3. DES SOLUTIONS À ADOPTER ...

Cet état des lieux nous permet donc de mettre en évidence deux éléments importants. D'une part, cette étude a insisté sur le fait que si un traitement, qu'il soit intellectuel et/ou matériel, des collections existe, il est bien souvent insuffisant, quelquefois problématique. Pour simple preuve, il suffirait de rappeler les mauvaises conditions de conservation de ces collections que nous avons précédemment évoquées.

D'autre part, les propos des professionnels ainsi que les actions qui ont été engagées témoignent d'une quasi-absence de dialogue, de collaboration, de travail en concertation. Aucune politique, aucun programme ne définit de façon claire quelles doivent être les priorités, les axes de travail à suivre dans le domaine du patrimoine écrit et graphique dans la région Nord - Pas-de-Calais. Que faut-il réellement faire dans le domaine de la conservation, de la préservation et de la mise en valeur des collections patrimoniales ? Dans la réalité, ce manque de projets régionaux se traduit par la réalisation de manifestations et de programmes isolés, propres à chacun des établissements visités.

Il est donc aujourd'hui plus que temps d'élaborer un Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit et Graphique dans lequel seront élaborés des projets individuels,

départementaux ou encore régionaux. Ce plan d'action doit être établi en fonction des problèmes et des manques de chacun mais aussi et surtout en fonction des idées, des attentes, des atouts et des projets de chacun. Il doit tenter de résoudre les problèmes rencontrés dans les domaines évoqués au cours de cette étude à savoir la conservation des collections, l'enrichissement, le traitement des documents et la mise en valeur de ce riche patrimoine.

3.1.... EN VUE D'UNE CONSERVATION OPTIMALE¹⁶⁵

Bien que non exhaustif, ce bilan nous a montré combien la conservation des collections patrimoniales en région est à améliorer. Si on la compare à celle décrite par Louis Desgraves en 1982¹⁶⁶, il est évident qu'elle s'est améliorée. Néanmoins, les problèmes rencontrés dans les établissements ne doivent pas être pris à la légère : l'environnement dans lequel sont stockés les documents ainsi que les matériaux dans lesquels ils sont ou plutôt ils devraient être conditionnés font véritablement défaut ; ces problèmes doivent être rapidement traités.

3.1.1. Améliorer l'environnement et l'état de conservation des collections

L'environnement

¹⁶⁵ Voir tableau récapitulatif des mesures à prendre pour assurer une conservation optimale, **Volume 2, Annexe 41.**

¹⁶⁶ DESGRAVES (Louis), 1982.

L'environnement dans lequel sont conservés ces documents est donc à améliorer. Quelquefois mal utilisés, souvent sans dessus dessous, les locaux de conservation des collections patrimoniales doivent faire l'objet d'un programme de tri, de classement, voire de réaménagement. Il est en effet fondamental de désengorger les magasins de conservation de plusieurs établissements, de séparer ce qui constitue les collections patrimoniales du reste, de classer ces documents selon leur typologie, leur format ou encore leur date.

Il est également impératif de tenter de se rapprocher des conditions optimales de conservation (lumière, hygrométrie, températures...). Pour cela, l'installation d'appareils de sécurité et de contrôle ainsi que la mise en conformité des locaux (élimination des sources lumineuses, déplacement des collections stockées dans des lieux considérés comme 'à risque' ou encore traitement des problèmes d'humidité) doivent être réalisés et le personnel chargé de ces vérifications doit être formé.

Concernant le **meublier** utilisé pour le stockage des documents, il est important de déterminer rapidement un bilan de chaque établissement. Pour certains, un programme d'urgence devra alors être mis en place afin d'assurer un stockage des collections dans les normes. Dans certains endroits, le meublier devrait être remplacé¹⁶⁷, dans d'autres il conviendrait simplement de le compléter (par des meubles à plans le plus souvent).

L'état de conservation

Nous avons également pu remarquer que le manque de protection des documents, l'absence de **conditionnement** spécifique aux documents, qu'ils soient abîmés ou même restaurés, entraîne des dégradations accélérées. Il est donc urgent de relancer des campagnes de conditionnement des documents patrimoniaux.

¹⁶⁷ À la bibliothèque d'Avesnes-sur-Helpe, tout le meublier utilisé est à changer.

Le **nettoyage** des collections fait également partie des problèmes de conservation rencontrés dans les établissements visités au cours de cette étude. Il est urgent d'entreprendre de véritables campagnes de dépoussiérage des documents, en plus de celui préconisé pour les locaux et le mobilier. Le questionnaire distribué a révélé que **16** des 25 établissements visités envisagent de réaliser une campagne de dépoussiérage des documents dans les mois à venir. Mais ce chiffre est encore insuffisant car tous les établissements possédant des collections patrimoniales se devraient de les nettoyer.

Enfin, une bonne conservation des collections patrimoniales doit indéniablement passer par la réalisation de petites réparations, telles que le renfort des reliures, le gommage de certains documents iconographiques ainsi que par la restauration de certaines pièces détériorées.

3.1.2. Des solutions communes

"*Urgence*" semble être le qualificatif qui désigne le mieux l'état dans lequel sont actuellement conservées ces collections patrimoniales. Mais quels sont véritablement les moyens qui permettraient de résoudre ces problèmes ? Il semble que plusieurs mesures devraient être prises, mesures qui, associées les unes aux autres pourraient permettre de parvenir à des améliorations non négligeables.

- **UNE AIDE PERSONNALISÉE** : Afin de résoudre ces problèmes de façon méthodique, il est capital d'élaborer un Plan d'Action pour la Conservation du Patrimoine Ecrit propre à chacun de ces établissements : une fiche signalétique, voir un dossier dans lequel seront clairement définis les besoins en mobilier et conditionnement, mais aussi les problèmes concernant les locaux de conservation et de poussière devra être constituée. Nous serons ainsi à même de déterminer les besoins de chacun mais aussi et surtout de déterminer le caractère prioritaire de certains

fonds. C'est à partir de ce Plan d'action que nous proposons que soient prioritairement affectés les moyens financiers disponibles, notamment ceux de l'Etat.

Une aide personnalisée pourrait également être apportée à chaque établissement le désirant. Basée sur le conseils et l'assistance, cette aide sera prioritairement à destination des établissements dans lesquels les problèmes rencontrés sont les plus importants et doivent être traités le plus rapidement possible¹⁶⁸.

En réalisant un programme spécifique à chaque établissement, il faudra dégager les priorités de chacun. Les objectifs de cette aide seront multiples : aide pour le tri, le classement, les bonnes méthodes de stockage, voir le réaménagement des magasins de conservation, mise en place d'une véritable politique de conservation avec définition des thèmes des documents à conserver, aide dans le choix de conditionnements appropriés et des méthodes de commande de ces matériaux (liste des fournisseurs potentiels par exemple), aide dans les démarches de demande de subventions, de dossiers de restaurations...

Il serait également intéressant d'élaborer des échanges départementaux, voir régionaux en organisant par exemple des visites de magasin et de réserves "modèles" de bibliothèques de la région, afin de percevoir les bonnes méthodes de conservation et de conditionnement pour pouvoir les mettre ensuite en pratique.

- **FORMATIONS EN GROUPE** : Le manque de formation s'est révélé être un des principal frein au traitement des collections. Il est donc impératif de mettre en place un programme de formation et de stages ouverts aux professionnels du livre, mais aussi au personnel de mairie. Les bénévoles assurant la gestion et l'accès à ces collections dans certaines municipalités doivent également avoir la possibilité de participer à ces manifestations.

¹⁶⁸ On peut penser notamment à : Aire-sur-la-Lys, Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Hazebrouck, Le Cateau-Cambrésis, Saint-Amand-les-Eaux, etc.

Ces formations doivent cibler les collections patrimoniales. Des stages doivent être offerts dans ce domaine, en traitant les sujets suivants¹⁶⁹ :

- Mise en place d'une véritable politique de constitution et de conservation des fonds : savoir quoi garder ? Quels critères permettent d'estimer la valeur, l'importance d'un document ? Comment classer un fonds patrimonial ?
- Conservation des collections : quelles méthodes, quelles recommandations suivre ? (appareils de contrôles et normes à respecter),
- Conditionnement et mobilier approprié des collections, par types de documents : documents écrits (manuscrits, incunables, imprimés et périodiques) et documents graphiques (cartes et plans, estampes et gravures, photographies et cartes postales, plaques de verre...),
- Entretien, petites réparations et restauration des collections,
- Typologie, histoire des documents, codicologie et vocabulaire de base.

Dans ces domaines spécialisés, les formateurs sont peu nombreux, il serait donc bon de faire intervenir des professionnels (relieurs, restaurateurs, chercheurs spécialisés, etc.) mais aussi des responsables de fonds patrimoniaux de la région afin de recueillir les témoignages d'expériences personnelles. Ces formations doivent être réalisées en partenariat avec le CNFPT et le centre de formation MédiaLille.

- **PARC DE MATÉRIEL**¹⁷⁰ : Afin de répondre à la demande de chacun, mais aussi afin de permettre aux établissements à petits budgets de pouvoir bénéficier de matériels de conservation, d'entretien et de protection des documents, un parc régional devrait être créé. Ce parc devra proposer des appareils spécifique au contrôle des conditions de conservation des collections (luxmètres, thermohygromètres, humidificateurs, déshumidificateurs, etc.), du matériel

¹⁶⁹ Pour les demandes de formations suggérées par les établissements pris en compte dans cet état des lieux, voir **Volume 2, annexe 42**.

¹⁷⁰ Pour les principales fonctions de ce parc régional de matériel, voir **Volume 2, annexe 43**.

spécifique à l'entretien des collections (notamment un ou plusieurs aspirateurs à filtre). Tous ces appareils seraient prêtés gratuitement aux établissements de la région possédant des collections patrimoniales. Des matériaux spécifiques au conditionnement assurant la protection des collections patrimoniales devraient également se trouver au sein de ce parc régional. On pourrait y proposer des matériaux de conservation, tel que du papier neutre, des films de protection, vendus dans le commerce en grande quantité, qui seraient alors proposés à la demande, en fonction des besoins de chacun.

- Enfin, concernant **le dépoussiérage** des locaux et des documents, il est évident que des postes doivent être soit créés, soit spécialisés. De durée indéterminée ou déterminée, à temps plein ou à temps partiel, il est capital qu'un personnel formé au maniement de ces documents soit partiellement affecté au dépoussiérage des locaux et fonds patrimoniaux.

Il pourrait s'agir d'un personnel itinérant, travaillant dans plusieurs bibliothèques d'un même département ou d'un personnel polyvalent, affecté à la gestion complète d'un seul établissement.

3.2... EN VUE D'UN MEILLEUR ACCÈS À CES COLLECTIONS¹⁷¹

3.2.1. Amplifier le traitement intellectuel des collections

¹⁷¹ Voir tableaux récapitulatifs des mesures à prendre pour assurer une conservation optimale, **Volume 2, Annexe 44.**

Concernant le traitement intellectuel, et par la même l'accès aux collections patrimoniales, les problèmes qui ont été évoqués au cours de cette étude sont également multiples : absence d'estampillage et d'inventaire systématique, retard évident dans le catalogage, etc.

Le traitement initial des collections, estampillage et inventaire, doit être réalisé au plus vite, car tout document non traité est considéré comme perdu. Pour cela, il faut **rapidement** réaliser de véritables campagnes de traitement des fonds.

De même, pour le catalogage des documents, trop de travail reste à faire. Il est urgent de traiter tous les fonds, quelque soit la typologie des documents, et de mettre en place des catalogues collectifs régionaux, qui offriront un meilleur accès aux collections ainsi que la possibilité d'effectuer une recherche plus efficace.

Ces catalogues régionaux permettront également de mettre en valeur et de donner une vision globale de notre riche patrimoine régional.

A plus long terme, il sera bon d'imaginer un portail régional et de mettre tous ces catalogues en ligne afin d'en faciliter l'accès. Internet étant devenu un des principaux moyens de communication et d'échange des plus importants, tout porte à croire que cette diffusion (qu'elle soit sous la forme de catalogues exhaustifs ou encore de banque d'images) aura un important impact sur la connaissance de ces collections par des publics variés.

3.2.2. Les solution envisageables

Concernant le traitement intellectuel des collections, les solutions à envisager sont différentes en fonction des domaines à traiter.

- **PARTENARIAT BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES – UNIVERSITÉS** : Pour l'inventaire des documents patrimoniaux qui reste à réaliser, une collaboration serait souhaitable avec l'université. Les campagnes d'inventaires pourraient en effet être menées par des étudiants de maîtrise, dans le cadre d'un stage obligatoire assurant la validation de leur année universitaire¹⁷². Un premier contact a déjà été pris avec Monsieur Christian Heck, professeur d'Histoire de l'Art médiéval à l'université Lille III – Charles de Gaulle et une telle collaboration lui semble envisageable.

Il faudra donc établir le plus rapidement possible la liste des fonds à traiter par établissement, afin de savoir vers quels étudiants il faut orienter cette proposition. De tels partenariats, ayant pour but l'inventaire de l'iconographie présente dans les manuscrits existent déjà entre l'université, le laboratoire de recherche du CNRS - IRHT et certaines municipalités de la région. Les conséquences d'une telle association sont multiples : sujet de stage de maîtrise pour l'étudiant avec approche du monde du travail, inventaire rapide des collections des bibliothèques à moindre frais et prise en charge minime de la municipalité (remboursement des frais de déplacement et de restauration).

Ces travaux doivent être placés sous la surveillance des responsables de chaque établissement concerné. Une petite formation doit être proposée aux étudiants stagiaires afin d'avoir une homogénéité dans les travaux d'inventaires, ce qui permettra un traitement plus rapide des informations obtenues.

Les fonds susceptibles d'être inventoriés par des étudiants compétents sont :

-*Fonds de cartes et plans* : envisager la prise en charge de ce travail par des étudiants de Géographie,

- *Fonds de manuscrits, incunables et imprimés* : par des étudiants d'histoire et d'histoire de l'art,

¹⁷² Depuis quelques années, de tels stages sont réalisés par des étudiants de maîtrise. Ainsi, des fonds d'estampes et de gravures ont déjà été inventoriés dans certains musées de la région.

- *Fonds de Photographies* : par des étudiants d'histoire de l'art,
- *Fonds d'estampes et de gravures* : par étudiants d'histoire de l'art

Un tel travail, mis en place sur plusieurs années, permettra de savoir ce que l'on possède exactement en région. Cela constituera également un premier classement des collections, travail préparatoire au catalogage des fonds.

- **FORMATION DU PERSONNEL** : Le manque de formation s'est encore une fois révélé être un des principaux frein au traitement des collections. A ce jour, les formations dans le domaine du traitement intellectuel des documents écrits et graphiques patrimoniaux sont rares.

Si les Chartistes bénéficient d'une formation détaillée sur le traitement scientifique des fonds, les étudiants de l'ENSSIB disposent d'un enseignement rapide de vingt-quatre heures sur toute leur scolarité. Les formations initiales du personnel territorial ne prévoient quasiment rien dans le domaine du patrimoine.

En formation continue, seule l'ENSSIB dispense des modules de formation (catalogage de livres anciens, conservation des collections, connaissance des estampes, valorisation des collections patrimoniales, numérisation). Néanmoins, ces formations sont payantes pour le personnel territorial, à raison de 130€/jour. A cause de ce coût trop élevé, trop peu de personnels territoriaux suivent ces formations.

Il est donc impératif de mettre en place des formations dans le domaine du traitement intellectuel des collections (catalogage des collections en fonction du type de document à traiter) spécifiques à notre région.

- **MISE EN PLACE DE VACATION** : Néanmoins, comme nous avons pu le voir, il semble que le manque de personnel est un des facteurs principaux au faible

traitement intellectuel réalisé sur les collections. Peut être serait-il nécessaire pour certains fonds particuliers, de mettre en place quelques vacations afin de commencer un travail de fond. Ces postes à durée déterminée permettraient le catalogage plus rapide des fonds importants, des bibliothèques pour lesquelles le personnel fait véritablement défaut mais aussi pour les fonds gérés par des bénévoles qui ne disposent pas nécessairement des connaissances requises pour assurer un tel traitement des documents.

3.2.3. Les politiques de substitution

La reproduction des fonds d'une bibliothèque permet la sauvegarde et la mise à disposition auprès du plus large public possible.

La numérisation, technique de reproduction dont les qualités ne sont plus à démontrer, semble être la solution la plus envisageable. Elle a l'avantage de permettre une mise en ligne et donc d'assurer une diffusion du PEG par le biais d'une banque d'images disponible sur Internet.

Il serait donc intéressant d'établir la liste des fonds les plus fragilisés, les plus dégradés et de mettre en place des travaux de numérisation de ces collections.

Le fonds de périodiques que nous conservons en région, sans doute un des plus importants de France, devra incontestablement être **prioritairement traité** dans ce programme. Type de document sans doute le plus demandé à la consultation, certains titres ne peuvent plus être prêtés en raison de leur état de conservation. De nature à se dégrader rapidement en raison de la fragilité des supports et de l'acidité des papiers qui les composent, toute cette presse a en plus beaucoup souffert de la mauvaise conservation qu'elle a dû subir (les journaux étaient souvent pliés, paquetés, ficelés). Ces documents présentent également d'autres problèmes en raison de leur format, peu pratique, mais aussi en raison de leur abondance et de la place qu'ils occupent dans les magasins.

Afin de mener à bien cette campagne, une liste exhaustive de tous les périodiques locaux conservés en région devra être établie. Cette liste devra faire apparaître l'état actuel de conservation de ces documents afin de pouvoir traiter prioritairement les fonds les plus en danger.

Un autre avantage lié à la diffusion de ces collections ne doit pas être négligé : toutes ces collections, à force d'être dévoilées et connues de tous peuvent faire naître de nouveaux intérêts et des chercheurs ou étudiants pourront alors travailler sur des pièces restées jusqu'alors dans l'ombre. Une telle diffusion peut également faciliter les dons et dépôts.

3.3.... EN VUE D'UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR¹⁷³

3.3.1. Actions individuelles

L'abondance et la diversité des fonds patrimoniaux présents dans les collections des bibliothèques de la Région représente un enjeu fort pour la politique culturelle. Bien souvent, ces collections, par leur nature, leur thématique ou leur mode de constitution constituent le reflet de la mémoire collective à l'échelle de la municipalité, du département ou de la région.

Il est donc fondamental de mettre en place un véritable programme de valorisation de ce patrimoine, laissé à l'abandon pendant une trop longue période.

- **INFORMER SUR L'EXISTENCE DE CES COLLECTIONS** : Un des impératifs de notre Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit doit être la mise en place d'un ensemble de mesures et de projets servant à faire connaître auprès du plus vaste public possible notre PEG.

¹⁷³ Voir tableaux récapitulatifs des mesures à prendre pour assurer une meilleure valorisation, **Volume 2, Annexe 45.**

Il est tout d'abord indispensable de prévoir des améliorations au sein même des établissements visités. Il faut y faire apparaître de façon claire la présence d'un fonds patrimonial, en développant la signalétique peu présente et/ou peu visible dans certaines des bibliothèques et mairies visitées. De même, il sera bon d'élaborer des fiches ou plaquettes de présentation sur le modèle de celle distribuée à la BM de Saint-Omer (plaquette attractive qui offre une présentation rapide mais complète de ses collections).

UNE AIDE PERSONNALISÉE : On a évoqué plus haut la nécessité de mettre en œuvre un plan d'action au sein de chaque établissement. Celui-ci doit également comprendre un volet valorisation. C'est ainsi qu'une aide personnalisée devra alors être apportée à chaque établissement le désirant.

Les objectifs de cette aide seront multiples : aide pour la conception, la réalisation de ces manifestations et expositions (conseils concernant les assurances, les droits et obligations, la diffusion de l'information par exemple). Les manifestations pédagogiques et les expositions doivent impérativement se multiplier, en particulier dans les endroits où aucune opération n'a actuellement lieu.

- **PARC DE MATÉRIEL :** Le parc de matériel évoqué dans la partie 3.1.2 pourrait également tenir à disposition des établissements du matériel propre à la valorisation des collections patrimoniales. Trop d'établissements ont évoqué le manque de matériel spécifique à l'exposition de documents patrimoniaux. Aussi, il serait bien que le parc régional de prêt de matériel soit doté de vitrines d'expositions, de système d'accrochage, de passe-partout mais aussi de luxmètre, indispensable pour contrôler les conditions lumineuses lors des expositions.

- **FORMATION DU PERSONNEL :** Dans ce domaine aussi la formation fait défaut. On reproche bien souvent le manque de scénographie des expositions réalisées en bibliothèque, mais on oublie aussi qu'aucun conseil, qu'aucune formation dans ce

domaine n'est apportée au personnel des bibliothèques. Il est donc plus que temps d'y remédier. Des formations doivent être créées dans le domaine de la valorisation des fonds patrimoniaux et doivent faire intervenir des professionnels des musées, plus spécialisés dans le travail scénographique, du personnel de bibliothèque afin d'avoir des témoignages de manifestations mises en place en région. Des interventions concernant les nouveaux moyens de communications doivent également être assurées (numérisation au service de la valorisation, multimédia, cédéroms, etc.)

3.3.2. Actions Régionales

D'un point de vue régional, il serait également intéressant d'élaborer des projets coopératifs entre tous les établissements de la région conservant des collections patrimoniales. Le manque d'échange et de concertation dans le domaine du patrimoine écrit et graphique semble évident, alors qu'il constitue pourtant un ensemble homogène. En effet, chacun dispose de collections remarquables différentes mais aussi très proches sur les thèmes qu'ils abordent.

La meilleure mise en valeur régionale passerait sans doute par la réalisation d'une exposition. Pour cela, il faudrait établir rapidement une liste de thèmes communs au plus grand nombre d'établissements visités au cours de cet état des lieux (bibliothèques et services de mairie confondus). Un groupe de travail devrait être constitué afin de préparer cette manifestation : choix du thème, des œuvres exposées, type d'exposition (exposition itinérante, de courte ou longue durée), réalisation d'un catalogue d'exposition (qui serait alors réalisé à moindre frais et aurait l'avantage d'offrir une vision globale de ce que l'on possède en région sur un thème donné).

En fonction des répercussions de cette manifestation, l'opération pourrait être reconduite d'une année sur l'autre, ce qui permettrait de faire connaître nos collections de façon plus rapide.

CONCLUSION

L'état des lieux qui a été réalisé durant plus de huit mois aura donc permis d'établir une vue panoramique de l'état actuel de nos collections patrimoniales.

Certes, ce rapport ne tire pas de conclusions *alarmantes*¹⁷⁴, mais il a su mettre en évidence les principales failles de l'organisation et de la gestion de notre patrimoine écrit et graphique. Ce rapport a surtout permis d'élaborer ou plutôt d'esquisser les contours d'un Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit pour la région Nord - Pas-de-Calais.

Les solutions que nous avons envisagées sont flexibles, elles pourront être modifiées et d'autres mesures pourront, et même viendront certainement s'y ajouter par la suite, en fonction des idées de chacun et des moyens qui seront mis à notre disposition.

Les idées qui ont été proposées dans la dernière partie de ce rapport se regroupent en quatre grandes thématiques¹⁷⁵ :

- **L'aide personnalisée**, qui semble être une mesure fondamentale. Jusqu'à présent, les établissements possesseurs de collections patrimoniales n'ont été que très peu conseillés. Il est important de pouvoir répondre aux attentes, aux questions que certains de ces professionnels rencontrent.
- **La formation des professionnels**, mais aussi **du personnel de mairie et des bénévoles** permettra des améliorations évidentes sur tous les champs d'actions des collections patrimoniales : conservation, restauration, traitement matériel ou encore intellectuel.
- **L'échange, la coopération et le partenariat**, entre tous les établissements conservant de telles collections, mais aussi entre les professionnels et les universitaires, par le biais d'associations.
- **La création de postes temporaires** est à envisager fortement, car même si l'aide, la formation et l'échange permettront des améliorations, le manque de personnel, s'il n'est pas pallié, continuera véritablement d'être un frein au traitement des collections.

¹⁷⁴ Propos tenu par Louis DESGRAVES dans la conclusion de son rapport à la DLL en 1982.

¹⁷⁵ Pour le récapitulatif de notre PAPE, voir **Volume 2, annexe 46**.

- La **création d'un parc régional de matériel** permettra l'accès à tous aux meilleures conditions de conservation et d'exposition des collections.

L'ensemble de ces mesures est à mettre en place rapidement. Toutefois, le personnel des bibliothèques et mairies de la région ne dispose que de peu de temps pour organiser ces opérations. Il ressort en effet que le véritable frein d'une bonne politique de conservation et de valorisation des collections est le manque de personne ou de structure de liaison entre tous ces acteurs. Il semble donc indispensable que ce Plan d'Action pour le Patrimoine Ecrit et Graphique soit mis en place par une structure extérieure aux bibliothèques qui pourrait coordonner l'ensemble des opérations à mener dans le domaine du PEG. Cette structure constituerait une sorte de médiateur, d'intermédiaire entre les divers acteurs.

Tous les établissements qui ont participé à ce bilan attendent beaucoup de ce PAPE. Aussi est-il important de donner véritablement une suite à ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités

- BLÉCHET (Françoise) & CHARON (Annie), *Les fonds anciens des bibliothèques françaises – Résultats de l'enquête de 1975*, Paris, 1981.

- DE CLIMMER (Esther), *La mise en place d'un service patrimonial dans une bibliothèque de lecture publique : le cas de la médiathèque de Roubaix*, Lille, 2000.
- DESGRAVES (Louis) & GAUTIER (Jean-Luc), *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture*, Paris, 1982.
- Ministère de la Culture - DLL, *Propositions pour les bibliothèques Municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture*, Paris, 1989.
- Ministère de la Culture - DLL, *Patrimoine des bibliothèques de France : Un guide des régions. Volume 2 : Nord - Pas-de-Calais - Picardie*, Paris, 1995.
- Ministère de la Culture – DLL, *Le Moyen Age en Lumière*, Paris, 2002.
- PALLIER (Denis), *Les bibliothèques*, PUF, Paris, 2002.
- Ss dir. de ODDOS (Jean-Paul), *Le patrimoine : Histoire, pratiques et perspectives*, Paris, 1997.
- Ss dir. de YVERT (Louis), *Décentralisation et bibliothèques publiques (bibliothèques des collectivités territoriales)*, Paris, 1984.

Catalogues, Répertoires

- BARBIER (F.) & DEGENNE (J.), *Catalogue des incunables conservés dans les bibliothèques de la région Nord - Pas-de-Calais*, Villeneuve d'Ascq, 1980.
- CORTAL (Manuela), *Photographies en bibliothèques : Inventaire des collections photographiques des bibliothèques municipales de la région Nord - Pas-de-Calais*, Lille, 1996.
- Schmitt (L.), Borgus (R.) & Candaille (E.), *Catalogue des fonds musicaux 1600-1800 conservés en Nord - Pas-de-Calais*, Lille 1997.

BIBLIOGRAPHIE

Traitement et enrichissement des collections

- *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, Actes du colloque national, Rennes, 30.11 – 01.12, 1996.
- Ministère de la Culture – DLL, *Conservation et Mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, 1983.
- Ministère de la Culture – DLL, *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques*, Recommandations techniques, Paris, 1998.

